



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°971-2023-247

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## Cabinet /

971-2023-10-02-00002 - Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 4
971-2023-10-02-00003 - Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 6

## DEETS / POLE 3 E

971-2023-09-15-00002 - Arrêté du 15 septembre 2023 désignation des membres du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste -session de septembre 2023 (2 pages)	Page 8
971-2023-09-15-00003 - Arrêté du 15 septembre 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle n°3 du diplôme d'Etat de puéricultrice session de septembre 2023 (2 pages)	Page 11

## DRFIP /

971-2023-09-27-00002 - DRFIP971-Délégation de signature SGC CA Nord Basse-Terre sept2023 (2 pages)	Page 14
--	---------

## Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects / Secrétariat Général

971-2023-04-13-00011 - Annexe 1B??Annexe 1C??Annexe C (25 pages)	Page 17
971-2023-04-13-00012 - Annexe B (2 pages)	Page 43
971-2023-04-13-00013 - Annexe C (2 pages)	Page 46
971-2023-09-13-00005 - DAI - subdelegation de signature (3 pages)	Page 49
971-2023-04-13-00010 - DAI 2023 Annexe IB DR complété (25 pages)	Page 53
971-2023-04-13-00014 - DAI 2023 IC-1 div BT (7 pages)	Page 79
971-2023-04-13-00015 - DAI 2023 IC-2 div PAP (9 pages)	Page 87
971-2023-04-13-00018 - DAI BSE de Baie-Mahault (6 pages)	Page 97
971-2023-04-13-00026 - DAI BSE de Basse-Terre (2 pages)	Page 104
971-2023-04-13-00027 - DAI BSE de Deshaies (2 pages)	Page 107
971-2023-04-13-00019 - DAI BSE de Saint-François (2 pages)	Page 110
971-2023-04-13-00025 - DAI BSE de Saint-Martin (2 pages)	Page 113
971-2023-07-01-00003 - DAI BSE DH (2 pages)	Page 116
971-2023-04-13-00024 - DAI BSE du RAIZET (44 pages)	Page 119
971-2023-04-13-00020 - DAI BSE Grand Bourg (2 pages)	Page 164
971-2023-04-13-00028 - DAI BSE Port-Louis (2 pages)	Page 167
971-2023-04-13-00021 - DAI Bureau de Jarry (8 pages)	Page 170
971-2023-04-13-00022 - DAI Bureau de Pointe-à-Pitre (1 page)	Page 179
971-2023-04-13-00023 - DAI Bureau du RAIZET (31 pages)	Page 181
971-2023-04-13-00017 - DAI DIVISION BT (8 pages)	Page 213
971-2023-04-13-00016 - DAI DIVISION PAP (9 pages)	Page 222

971-2023-04-13-00009 - DAI Recette Régionale (2 pages)	Page 232
971-2023-09-13-00006 - Décision d'ordonnancement (5 pages)	Page 235
971-2023-04-13-00007 - Décision du 13 avril 2023 du DR accordant subdélégation de signature (3 pages)	Page 241
971-2023-04-13-00008 - Décision portant délégation de signature Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État (5 pages)	Page 245
<b>MTES / Pôle CAGF</b>	
971-2023-03-23-00005 - Arrêté DEAL RN 971-2023-03-23 portant agrément de la société Assainissement Conseil Collecte pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif (4 pages)	Page 251
<b>PREFECTURE - CAB /</b>	
971-2023-09-29-00001 - Arrêté n°2023/042/CAB/SIDPC du 29 septembre 2023 portant délimitation des limites portuaires de sûreté du grand port maritime de Guadeloupe (2 pages)	Page 256
<b>SALIM / Secrétaire de Direction</b>	
971-2023-10-02-00001 - Arrêté DAAF- Direction du 1er oct 2023 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et d'ordonnancement secondaire (12 pages)	Page 259
<b>SECRETARIAT GENERAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	
971-2023-09-25-00004 - Délégations de M Olivier VICQUELIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Basse-Terre en date du 25 septembre 2023 (9 pages)	Page 272

Cabinet

971-2023-10-02-00002

Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023  
attribuant la médaille pour actes de courage et  
de dévouement





## Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

**Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Vu** le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

**Considérant** l'action de la militaire Marine DUPIN de l'escadron 22/7 de gendarmerie mobile de Wissembourg (67), détachée à la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Bouillante (971) depuis le 7 février 2023, qui a mis en place un cordon de sécurité et a réalisé durant quarante minutes le samedi 11 février 2023 sur la plage de Malendure à Bouillante, une réanimation cardio-pulmonaire sur une personne victime de noyade ;

**Considérant** qu'elle a fait preuve de professionnalisme, d'abnégation et d'endurance, attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers et la prise en charge de la victime par les services du SAMU dans des conditions minimales ;

**Considérant** son intervention particulièrement courageuse et méritoire au regard des risques encourus ;

**Considérant**, la demande du général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord le 19 avril 2023.

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;*

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: la « lettre de félicitations » pour actes de courage et de dévouement est décernée à la gendarme DUPIN Marine.

**Article 2**: Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord, aux récipiendaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Fait à Basse-Terre, le 29 septembre 2023

Xavier LEFORT

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.*

Cabinet

971-2023-10-02-00003

Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023  
attribuant la médaille pour actes de courage et  
de dévouement



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Bureau du Cabinet**

## **Arrêté CAB/BC/MACD du 29 septembre 2023 attribuant la médaille pour actes de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

**Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié portant attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Vu** le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

**Considérant** l'action du jeune Carl RUTIL élève de 4<sup>e</sup> au collège Maurice Satineau de Baie-Mahault qui a fait preuve de réactivité et de sang-froid, en protégeant un enfant de deux ans qui traversait la route pour rejoindre sa mère, lui évitant de se faire renverser par une voiture le jeudi 23 mars 2023 à Port-Louis ;

**Considérant** son intervention particulièrement courageuse et méritoire au regard des risques encourus ;

**Considérant**, la demande de l'adjudant-chef, commandant la maison de protection des familles de Baie-Mahault le 05 avril 2023.

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;*

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la « lettre de félicitations » pour actes de courage et de dévouement est décernée au collégien RUTIL Carl.

**Article 2** : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au général, commandant la gendarmerie de Guadeloupe et des Îles du Nord, au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 29 septembre 2023



**Xavier LEFORT**

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.*

Tél : 05 90 99 38 51  
Mél : [pref-decorations@guadeloupe.gouv.fr](mailto:pref-decorations@guadeloupe.gouv.fr)  
Rue Lardencq, Basse-Terre, 97109 – Horaires d'accueil sur [www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)

DEETS

971-2023-09-15-00002

Arrêté du 15 septembre 2023 désignation des  
membres du diplôme d'Etat d'infirmier  
anesthésiste -session de septembre 2023

**Arrêté DEETS n°971 – 2023-  
du 15 septembre 2023  
portant désignation des membres du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste  
Session de septembre -2023**

Le préfet de la région Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin,  
Chevalier de l'ordre de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre des palmes académiques

- Vu** le Code de la Santé Publique,
- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- Vu** l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmiers anesthésistes,
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT qualité de préfet de Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Ludovic de GAILLANDE sur l'emploi de directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté RAA n°971-2023-02-13-00008 du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic de GAILLANDE, directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté RAA n°971-2023-07-01-00001 du 01 juillet 2023, portant subdélégation de signature à la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de Guadeloupe.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, est composé comme suit :

**Le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, Président :**

- Monsieur Ludovic de GAILLANDE ou son représentant

**Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé :**

**NEANT**

**Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes :**

- Madame Niza PIERROT Directrice des écoles paramédicales CHU de Guadeloupe ;



**Le responsable pédagogique;**

- Monsieur Jean-Claude SUEDOIS Coordonnateur pédagogique des écoles paramédicales CHU de Guadeloupe ;

**Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes ;**

- Madame Sabrina EDGARD - Formatrice permanente des écoles paramédicales CHU de Guadeloupe ;  
Ou
- Madame Laury MANCLIERE - Formatrice permanente des écoles paramédicales CHU de Guadeloupe ;

**Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;**

- Madame Eveline EUPHRASIE - Cadre infirmier anesthésiste au CHU de Guadeloupe ;

**Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants ;**

- Monsieur le Docteur Antoine DECAESTECKER Médecin anesthésiste réanimateur au CHU de Guadeloupe

**Un enseignant-chercheur participant à la formation ;**

- Madame le Professeur Jacqueline DELOUMEAUX enseignant-chercheur - Médecin anesthésiste réanimateur au CHU de Guadeloupe ;

**Article 2** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Gourbeyre, le 15 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur adjoint de la DEETS  
Responsable du pôle 3<sup>E</sup>



Christian BALIN

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision dans un délai de deux mois peut faire l'objet d'un recours*

- *Soit contentieux auprès du préfet de région*
- *Soit hiérarchique devant le ministre des solidarités et de la santé*
- *Soit contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent lequel peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**RUE DES ARCHIVES - 97113 GOURBEYRE**  
**☎ : 0590 81.33.57 📠 : 05.90 81 24 28**

DEETS

971-2023-09-15-00003

Arrêté du 15 septembre 2023 portant  
désignation des membres de la commission de  
contrôle n°3 du diplôme d'Etat de puéricultrice  
session de septembre 2023

**Arrêté DEETS n°971 – 2023-du 15 septembre 2023**  
**portant désignation des membres de la Commission de contrôle n° 3 du diplôme d'Etat de puéricultrice**  
**Session de septembre -2023**

Le préfet de la région Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint Barthélémy et de Saint-Martin,

Chevalier de l'ordre de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre des palmes académiques

- Vu** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles D4311-49 et D4311-50
- Vu** L'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles notamment le titre IV dans ses articles 26, 27, 28, 29 et 30 pour la délivrance du diplôme d'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, notamment le Titre V (version consolidée NOR : SANP9002209A)
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT qualité de préfet de Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Ludovic de GAILLANDE sur l'emploi de directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté RAA n°971-2023-02-13-00008 du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic de GAILLANDE, directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté RAA n°971-2023-07-01-00001 du 01 juillet 2023, portant subdélégation de signature à la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de Guadeloupe.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La Commission de contrôle n° 3 de l'institut interrégional de formation de puériculture du centre hospitalier universitaire de Pointe-A-Pitre/Abymes, pour la formation 2022-2023, est fixée comme suit :

**Le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, Président :**

- Monsieur Ludovic de GAILLANDE ou son représentant

**Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant :**

- Madame Eudèse LUCINA, Cheffe de service suivi des étudiants Agence Régionale de Santé de Guadeloupe

**Suppléante :**

- Madame Etienne COQUILLAS, Responsable service suivi des étudiants, Agence Régionale de Santé de Guadeloupe

RUE DES ARCHIVES- 97113 GOURBEYRE



**Un pédiatre, professeur des universités-praticien ou un pédiatre praticien hospitalier, ou un pédiatre exerçant ses à temps plein au sein d'un service départemental des protection maternelle infantile :**

- Madame Laurence RULQUIN, Pédiatre en Pédiatrie néonatalogie/ CHU de GUADELOUPE

**Suppléante :** Madame Sonia JALEM Pédiatre Praticien Hospitalier-Urgences pédiatriques CHU de Guadeloupe.

**Deux puéricultrices appartenant l'une au secteur hospitalier, l'autre au secteur extrahospitalier**

**En secteur Hospitalier :**

- Madame Lucie MAYA, cadre de santé, puéricultrice en Réa néonatalogie au CHU de GUADELOUPE

**Suppléante :**

- Madame Annie-Claude FALEME, puéricultrice en Réa néonatalogie au Centre hospitalier de Basse-Terre

**En secteur extrahospitalier :**

Madame Pauline VOLTAIRE Puéricultrice au CLASS de Lacroix Les Abymes

**Suppléante :**

- Madame Kathia BIRUS Puéricultrice au Class de Dothémare, Les Abymes

**Une personne compétente en pédagogie**

- Madame Marie-France ELLAPIN, Cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique IEF au CHU de GUADELOUPE

**Suppléante :**

- Madame Jovita LAMBY-DOLMARE, Cadre de santé CHU de GUADELOUPE

**Article 2** La durée du mandat des membres de la commission de contrôle et de leurs suppléants est d'une année et renouvelable trois ans.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Gourbeyre, le 15 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur adjoint de la DEETS  
Responsable du pôle 3E



Christian BALIN

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision dans un délai de deux mois peut faire l'objet d'un recours*

- *Soit contentieux auprès du préfet de région*
- *Soit hiérarchique devant le ministre selon le diplôme*
- *Soit contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent lequel peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**RUE DES ARCHIVES- 97113 GOURBEYRE**

DRFIP

971-2023-09-27-00002

DRFIP971-Délégation de signature SGC CA Nord  
Basse-Terre sept2023



Direction régionale des finances publiques  
de la Guadeloupe et des îles du Nord  
SGC CA Nord Basse-Terre  
Rue Rocade des Cités Unies  
97115 Sainte-Rose  
Tél : 05 90 28 10 17  
Mél : sgc, canordbasseterre@dgfip,finances,gouv,fr

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC CA NORD BASSE-TERRE

Le comptable public, responsable du SGC CA Nord Basse-Terre

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **M. RAMALINGOM Mario**, adjoint au comptable public chargé du SGC CA Nord Basse-Terre, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné, :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10000,00 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :



1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

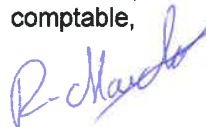
<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
DRACON Régine	<i>Agent administratif</i>	12mois et 5 000€
LOGNOS -GAGNE Nathalie	<i>Agent administratif</i>	12mois et 5 000€
JONET Vanessa	<i>Agent administratif</i>	12mois et 5 000€

### **Article 3**

Le présent arrêté publié au recueil des actes administratifs du département de Guadeloupe,

A Sainte-Rose, le 27-09-2023

Le comptable,



**MARCHAND Richard**

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00011

Annexe 1B

Annexe 1C

Annexe C

## ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

## Annexe I – B

## Annexe I – B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-1°	Article 15 du règlement CE n° 1982/2004 de la Commission du 18 novembre 2004 concernant la mise en œuvre du règlement CE n° 638/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant les règlements CE n°1901/2000 et CEE n°3590/92 de la Commission	Autorisation de simplification de la déclaration d'échanges de biens à l'expédition ou à l'introduction applicable aux ensembles industriels.	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-1°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
3	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-111°	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 du paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-112°	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-113°	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6			

5-1-114°					
7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-115°					
8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrement et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-116°					
9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrement du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-117°					
10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-118°					
11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-119°					
12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-120°					
13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard d'assiette ou remise de l'intérêt de retard d'assiette précédemment appliqué.			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-11-8°					
14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
15	Articles R*208-3 et L208 du LPP	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

1-1°		Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
1-2°			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
17	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-11-9°			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-5°			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
20			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-3°			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
22			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-110°	Article R* 247-5-C du LPF	Decision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
23			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
	Article 155 du règlement délégué :	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



5-1-50°	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué :	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PR1, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
24 5-1-51°	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et descriptures du déclarant sans dispense de présentation des l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution marchandises	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
25	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les marchandises, avec dispense de présentation des marchandises.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation de dépôt d'une déclaration complémentaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-53°	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-54°	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-55°	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
29	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-56°	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
30	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-57°	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-58°	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-590°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-600°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-610°	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-620°	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-630°	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-640°	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-650°	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-660°	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-670°	Article 9 du code des douanes de l'Union et de l'article 7 du règlement délégué européen	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-68°		Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
42		Article 147 du règlement délégué :	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-69°		Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
43		Article 170 du code des douanes de l'Union :	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-70°		Agrement des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
44		Article 115 du règlement délégué :	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-71°		Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
45		Article 243 du règlement d'exécution	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-72°		Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-73°		Article 140 du code des douanes de l'Union	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
47		Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-74°		Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
48		Autorisation de déchargement ou de transbordement	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-75°		Autorisation de dépôt temporaire	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
49		Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration faisant l'objet de surveillance douanière	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
5-1-76°		Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
50		Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
53	Article 244-I du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-86°		Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
60	Article 291 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et l'5 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-88°	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
62	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transit en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-89°	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et l'5 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transit électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
64			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-91°	Articles 186 et 187 du règlement délégué :	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transit international routier »	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
65			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-91°	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-92°	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
67			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-93	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-94 <sup>e</sup>	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-95 <sup>e</sup>	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-96 <sup>e</sup>	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-97 <sup>e</sup>	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-98 <sup>e</sup>	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-99 <sup>e</sup>	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
5-1-100 <sup>e</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-101 <sup>e</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-102°	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-103° <sup>77</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont concernés.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-104° <sup>78</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-105° <sup>79</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-106° <sup>80</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-107° <sup>81</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-108° <sup>82</sup>	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-109° <sup>83</sup>	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-109° <sup>84</sup>	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-1 bis			
85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2°	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-1 <sup>86</sup>	Article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
S-I-121°	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
S-I-122°89	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
S-I-123°90	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



<p><b>S-1-124°91</b> S-1-125°</p>	<p>Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446</p>	<p>Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL</p>
<p>92</p>	<p>Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447</p>	<p>Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire</p>	<p>Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</p>
<p><b>10 quater</b> 1°</p>	<p>Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.</p>	<p>Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL</p>
<p><b>10 quater</b> 2°</p>	<p>Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL</p>
<p><b>10 quater</b> 3°</p>	<p>Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL</p>
<p><b>S-1-2°</b></p>	<p>Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL</p>
<p>97</p>	<p>Article 177 du règlement d'exécution</p>	<p></p>	<p></p>

5-1-3°		Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
98	Article 116 du code des douanes de l'Union		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-4°		Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	
99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-5°		Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-6°		Document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-7°		Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-8°		Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-9°		Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-10°		Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-11°		Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-12°			
107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-13°			
108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-14°			
109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-15°			
110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-16°			
111	Article 69 du règlement d'exécution :	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-17°			
112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution :	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE; DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-18°			
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)		

5-1-19°	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-20°	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-21°	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-22°	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-23°	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-24°	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-25°	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-26°	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "Formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-27°	122	Article 103 du règlement d'exécution	Ocroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-28°	123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution :	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-29°	124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-30°	125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-31°	126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-32°	127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-33°	128	Article 116 du règlement d'exécution :	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-34°	129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>à posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-35°	130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-36°	131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-37°	132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-38°	133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-39°	134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-40°	135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-41°	136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-42°	137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-43°	138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-44°	139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-45°	140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-46°	141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-47°	142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-48°	143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DVI	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-49°	144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2	145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2	146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	l'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
147 10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI		THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
148 10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
149 10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
150 s-11-2°	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
151 s-11-4°	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales- Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
153 s-11-7°	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	La DGGDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGGDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



10-22°	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Ocroti d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
10-27°	154		CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE.
10-29°	155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-30°	156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-45°	157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
10-46°	158	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-49°	159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
160	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du I de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Création et modification des autorisations relatives à la constitution de stockage spécial de carburant d'aviation. Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation. Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-50°	161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-51°	162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-52°	163	Article 4 du décret septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-53°	164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-54°	165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-11-5°	166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-1°	167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-2°	168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-3°	169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

6-4 <sup>e</sup>	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
9			CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE,
172	Article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-11-10 <sup>e</sup>			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 bis			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-4 <sup>e</sup>			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-16 <sup>e</sup>			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-26 <sup>e</sup>	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
177			THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

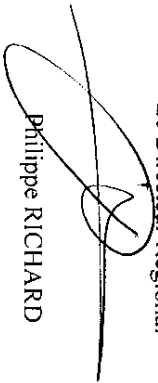
178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrement des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
8			
181	Article 3-1 1 <sup>er</sup> alinéa et II 1 <sup>er</sup> alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrement des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
182	Article 289-8° annexe II du CGI		
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scelllement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABBLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code :	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre - en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
190	Article 289-60° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code :	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
193	Article 289-63° annexe II du CGI		

194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00012

Annexe B

## ANNEXE B

### DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

#### DE GUADELOUPE

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE <sup>1</sup>

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022;

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions

1 Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

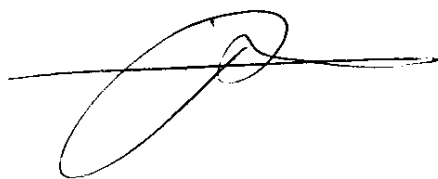


administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 13 avril 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Philippe RICHARD

Date de l'affichage :

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00013

Annexe C

## ANNEXE C

### DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

#### DE GUADELOUPE

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE <sup>1</sup>

VU le code général des impôts, notamment l'article 410 de l'annexe II ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022;

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives

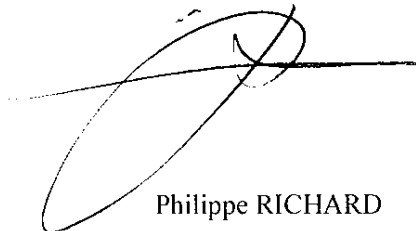
I Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 13 avril 2023



Philippe RICHARD

Date de l'affichage :

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-09-13-00005

DAI - subdelegation de signature

**DÉCISION du 13 septembre 2023 du directeur régional des douanes  
accordant subdélégation de signature**

L'Administrateur supérieur des douanes et droits indirects,  
directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU L'arrêté du 20 octobre 2017 portant mutation de monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU Le procès-verbal d'installation de monsieur Philippe RICHARD en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU L'arrêté ministériel du 19 juillet 2021 nommant Monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;
- VU Le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin ;

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE ET DES ILES DU NORD**

Secrétariat général

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Murielle JACOBY

Téléphone : 05 90 99 45 54 / 05 90 99 75 87

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

Réf. :

- VU L'arrêté ministériel du 27 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Philippe RICHARD, dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et des droits indirects, pour assurer les fonctions de directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023, portant délégation de signature accordée à Monsieur Philippe RICHARD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et d'U.O pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État énumérés dans l'arrêté visé ;

CONSIDÉRANT les nécessités de service ;

**Article 1 :** Monsieur Philippe RICHARD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélègue sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

Monsieur Yves LE DANTEC, directeur principal des services douaniers, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale ;

Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale ;

Monsieur Philippe CHABLE, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle des Ressources Humaines à la direction régionale ;

Monsieur Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle Gestion et Logistique à la direction régionale ;

Monsieur Vincent GUIVARCH, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre ;

Monsieur François VANNOBEL, inspecteur principal de 1ère classe, chef divisionnaire à Basse-Terre ;

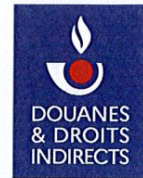
Monsieur Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre.





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur régional,

Philippe RICHARD

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE ET DES ILES DU NORD**

Secrétariat général

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Murielle JACOBY

Téléphone : 05 90 99 45 54 / 05 90 99 75 87

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

Réf. :



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00010

DAI 2023 Annexe IB DR complété

## ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

## Annexe I – B

## Annexe I – B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
<b>10-1° 1</b>	Article 15 du règlement CE n° 1982/2004 de la Commission du 18 novembre 2004 concernant la mise en œuvre du règlement CE n° 638/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant les règlements CE n° 1901/2000 et CEE n° 3590/92 de la Commission	Autorisation de simplification de la déclaration d'échanges de biens à l'expédition ou à l'introduction applicable aux ensembles industriels'	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-1° 2</b>	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-15° 3</b>	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-111° 4</b>	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-112° 5</b>	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-113° 6</b>	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>5-I-114°</b> 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-115°</b> 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-116°</b> 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-117°</b> 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-118°</b> 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-119°</b> 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-120°</b> 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard d'assiette ou remise de l'intérêt de retard d'assiette précédemment appliqué	LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-8°</b> 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>15</b>	Articles R*208-3 et L208 du LPF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>1-1°</b> 16	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>1- 2°</b> 17	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-9°</b> 18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>6-5°</b> <b>20</b>	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-3°</b> 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-110°</b> 23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>5-I-50°</b> 24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-51° 25	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-52° 26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-53° 27	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-54°</b> 28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-55° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-56° <b>30</b>	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



5-1-86°  <b>60</b>	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-87°  <b>61</b>	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-88°  <b>62</b>	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-88° bis  <b>63</b>	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-89°  <b>64</b>	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-90°  <b>65</b>	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-91°  <b>66</b>	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-92°  <b>67</b>	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-93 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-95° 70	Article 128 du, règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

77	<b>5-I-102°</b> Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
78	<b>5-I-103°</b> Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
79	<b>5-I-104°</b> Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
80	<b>5-I-105°</b> Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
81	<b>5-I-106°</b> Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
82	<b>5-I-107°</b> Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
83	<b>5-I-108°</b> Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
84	<b>5-I-109°</b> Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-1 bis  85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2°  86	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-17°  87	Article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-121°  88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-122°89	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-123°90	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>5-I-124°91</b>	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-125°</b> <b>92</b>	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10 quater</b> <b>1°</b> <b>93</b>	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10 quater</b> <b>2°</b> <b>94</b>	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10 quater</b> <b>3°</b> <b>95</b>	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-1°</b> <b>96</b>	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-2°</b> <b>97</b>	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>5-I-3°</b> <b>98</b>	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-4°</b> <b>99</b>	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-5°</b> <b>100</b>	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-6°</b> <b>101</b>	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-7°</b> <b>102</b>	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-8°</b> <b>103</b>	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-9°</b> <b>104</b>	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-10°</b> <b>105</b>	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-2 quater-0  147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 quater-1  148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 quater-2  149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 quater-3  150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-2°  151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-4°  152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales-	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-7°  153	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-22° 154	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-27° 155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-29° 156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-30° 157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-45° 158	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-46° 159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-49° 160	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>10-50°</b> 161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-51°</b> 162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-52°</b> 163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-53°</b> 164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-54°</b> 165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-5°</b> 166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>6-1°</b> 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>6-2°</b> <b>168</b>	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>6-3°</b> <b>169</b>	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

6-4° <b>170</b>	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-4° bis <b>171</b>	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>9</b> 172	Article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-10°</b> 173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-2 bis</b> 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-4°</b> 175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-16°</b> 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-26°</b> 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
8 181	Article 3-I 1 <sup>er</sup> alinéa et II 1 <sup>er</sup> alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
190	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>194</b>	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>195</b>	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>196</b>	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du pôle comptable - LE DANTEC Yves, DPSD, chef du POC, NESTAR Guy, IP1, chef du PAE, CHABLE Philippe, IP1, chef du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00014

DAI 2023 IC-1 div BT

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

## Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-87° 61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-88° 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-88° bis 63	Article 233 § 4 c) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-89° 64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-90° 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-91° 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-93° 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-121° 88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-1° 96	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-7° 102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-8° 103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> testée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-9° 104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-10° 105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.



5-1-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 bis 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
8 181	Article 3-1 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00015

DAI 2023 IC-2 div PAP

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – C 2**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-87° 61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-88° 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-88° bis 63	Article 233 § 4 c) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-89° 64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-90° 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-91° 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-93° 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-95° 70	Article 128 du, règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-I-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, au règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-121° 88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-1° 96	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-7° 102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-8° 103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-9° 104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-10° 105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.



5-I-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 bis 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
8 181	Article 3-1 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023



Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00018

DAI BSE de Baie-Mahault

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – E-2**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE de Baie-Mahault , division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature</b>
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Occtoi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-119° 12	Aarticles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-II-9° 18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	HERCOUET Stéphanie IR3, CSDS BENJAMIN Hugues C1, CSDSA VIROLAN Sophie CP, CSDSA

10-2 bis 174	Règlement CE n° 1186/2009 du Conseil de 16/11/2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôreuse principale.</p>
10-16° 176	Article 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au CGI	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôreuse principale.</p>

<p><b>10-2 ter</b></p> <p>145</p>	<p>Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)</p>	<p>La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> <p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôleuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôleuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôleuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôleuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôleuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôleuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôleuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôleuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôleuse principale,</p>
<p><b>10-2 quater</b></p> <p>146</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15 , L. 521-17-2 , L. 614-37 , L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p> <p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôleuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôleuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôleuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôleuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôleuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôleuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôleuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôleuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôleuse principale,</p>



<p><b>10-2 quater-0</b> 147</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôreuse principale,</p>
<p><b>10-2 quater-1</b> 148</p>	<p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p>	<p>La décision de prélèvement d'échantillons</p>	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,  BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,  BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,  BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe  CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,  CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,  DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,  DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe,  DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe,  DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,  ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,  GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe,  GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe,  HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,  HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,  HUET Christophe contrôleur de 1ère classe  JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe  JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,  LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,  MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe,  MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe  MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,  PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe,  RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe  SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe,  TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,  TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe,  VIROLAN Sophie, contrôreuse principale,</p>

<p><b>10-2 quater-2</b>  149</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe, BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe, DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe, DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe, DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe, GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe, GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe, HUET Christophe contrôleur de 1ère classe JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe, LANOIX David, contrôleur de 1ère classe, MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe, MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe, PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe, RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe, TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe, TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe, VIROLAN Sophie, contrôreuse principale,</p>
<p><b>10-2 quater-3</b>  150</p>	<p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI</p>	<p>La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe, BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe, DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe, DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe, DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe, GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe, GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe, HUET Christophe contrôleur de 1ère classe JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe, LANOIX David, contrôleur de 1ère classe, MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe, MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe, PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe, RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe, TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe, TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe, VIROLAN Sophie, contrôreuse principale,</p>

<p>6-1° 167</p>	<p>Article 262 du CGI</p>	<p>Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation</p>	<p>BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1ère classe,          BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2ème classe,          BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1ère classe,          BRACMORT Carole agente de constatation principal de 2ème classe          CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1ère classe,          CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2ème classe,          DOS SANTOS GARCIA DE PINA Idaliciano, agent de constatation de 2ème classe,          DOUARED Célia, contrôreuse de 2ème classe,          DUQUESNOY Elodie, contrôreuse de 2ème classe,          DYVRANDE Claude, contrôleur de 1ère classe,          ESNARD Max, agent de constatation principal de 1ère classe,          GENGOUL Arlette, contrôreuse de 2ème classe,          GERAN Raïssa, contrôreuse de 2ème classe,          HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1ère classe,          HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2ème classe,          HUET Christophe contrôleur de 1ère classe          JOINVILLE Rollin, contrôleur de 2ème classe          JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2ème classe,          LANOIX David, contrôleur de 1ère classe,          MAGNE Précilia, contrôreuse de 2ème classe,          MARESTER Steve, contrôleur de 2ème classe          MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1ère classe,          PETRO Sylvie, contrôreuse de 1ère classe,          RENDU Karine Agente de constatation principale de 2ème classe          SYLVESTRE Yasmine, contrôreuse de 1ère classe,          TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1ère classe,          TURLAS Sylvie, contrôreuse de 2ème classe,          VIROLAN Sophie, contrôreuse principale,</p>
---------------------	---------------------------	---	--

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00026

DAI BSE de Basse-Terre

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – E – 7**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Basse-Terre , division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)</b>
<b>5-1-118° 11</b>	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>5-1-120° 13</b>	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>5-1-83° 57</b>	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>5-1-84° 58</b>	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 ter 145</b>	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 quater 146</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 quater-0 147</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 quater-1 148</b>	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 quater-2 149</b>	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint

<b>10-2 quater-3</b> 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>6-1°</b> 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-2 bis</b> 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-16°</b> 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00027

DAI BSE de Deshaies

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – E – 8**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Deshaies , division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
5-I-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe



<b>10-2 quater-2</b>  149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
<b>10-2 quater-3</b>  150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
<b>6-1°</b>  167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
  174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe
<b>10-16°</b>  176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, Mme GABALI Télise, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C1, chef d'équipe

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00019

DAI BSE de Saint-François

## Annexe I – E – 4

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-François, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe

<b>10-16°</b>			
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	HOLMENSCHLAGER Myriam CDU C1 – ROBERT-GARNIER Louis CDUA C1 – BOIGRIS-VINCENT PHANUEL C2 chef d'équipe

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00025

DAI BSE de Saint-Martin

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – E – 5**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-Martin , division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

<b>REF*</b>	<b>BASE LEGALE</b>	<b>INTITULE DE LA DAI</b>	<b>Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)</b>
<b>5-1-118° 11</b>	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>5-1-120° 13</b>	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>5-1-83° 57</b>	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>5-1-84° 58</b>	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 ter 145</b>	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 quater 146</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15 , L. 521-17-2 , L. 614-37 , L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 quater-0 147</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 quater-1 148</b>	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 quater-2 149</b>	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2

<b>10-2 quater-3</b> 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>6-1°</b> 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-2 bis</b> 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2
<b>10-16°</b> 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M.LOUARGANT Pierre, Inspecteur, Chef d'unité- M.FERJULE Patrick, CP, adjoint – M.PEZERON Georgy, C2 , Maurice MONNIER, C2

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-07-01-00003

DAI BSE DH



ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

Annexe I – E – 8

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Deshaies, division de Basse-Terre. Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-4-118°	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ordon de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
11			
5-4-120°	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
13		Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
5-4-83°	Article 305 du règlement d'exécution		
57			
5-4-84°	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
58			
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
145			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
146			
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	l'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être dédouanées	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
147			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	la décision de prélèvement d'échantillons	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, CI, adjoint, Mme GABALI Têisse, CI, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
148			

10-2 quater-2 149	Articles 23-1, 26-3 et 26-8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, C1, adjoint, Mme GABALI Têlisse, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
10-2 quater-3 150 6-1° 167	Article 23-4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, C1, adjoint, Mme GABALI Têlisse, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
174	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, C1, adjoint, Mme GABALI Têlisse, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
176	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, C1, adjoint, Mme GABALI Têlisse, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Fabien GATEAU, CP, chef d'unité, M. Christophe HUJET, C1, adjoint, Mme GABALI Têlisse, C1, chef d'équipe, M.FRANCOIS Christian, C2, chef d'équipe

Fait à Basse-Terre, le 1<sup>er</sup> juillet 2023

  
Le Directeur Régional  
Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00024

DAI BSE du RAIZET

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

Annexe I – D – 3

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE du Raizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
5-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe

5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

15	Articles R*208-3 et L208 du LPF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-9° 18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
6-5° 20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

10-3° 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-110° 23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-50° 24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe



5-1-51° 25	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-52° 26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-53° 27	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-54° 28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-55° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-56° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant après bon à enlever	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe



5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-87°  61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-88°  62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-88° bis  63	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-89°  64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-90° 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-91° 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-93 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, au règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA

5-1-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-1-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-1-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-1-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
10-1 bis 85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
10-2° 86	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe

10-17°  87	Article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Otroi de la procédure de dédouanement des envois express	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-121°  88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-124°91	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-125°  92	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

<p><b>10 quater 1°</b> <b>93</b></p>	<p>Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.</p>	<p>Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>10 quater 2°</b> <b>94</b></p>	<p>Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>10 quater 3°</b> <b>95</b></p>	<p>Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>5-I-1°</b> <b>96</b></p>	<p>Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>



5-I-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-6°  101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-7°  102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-8°  103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-9°  104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-10° 105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-1-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA

5-I-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAU Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAU Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAU Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe

5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Oetroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Oetroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAM Y Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA

5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe



5-1-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-2° 151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-4° 152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales-	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-7° 153	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

10-22° 154	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
10-27° 155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
10-29° 156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
10-30° 157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
10-45° 158	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des avions	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA

10-46° 159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-49° 160	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-50° 161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-51° 162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

10-52° 163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-53° 164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
10-54° 165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-5° 166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
6-2° 168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
6-3° 169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
6-4° 170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
6-4° bis 171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS – M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA, M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA
9 172	Article 1° du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
5-II-10° 173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	Mme GALVANI Marie-Line, IR2. CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe, M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe



<p><b>10-2 bis</b> 174</p>	<p>Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009</p>	<p>Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>10-4°</b> 175</p>	<p>Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969</p>	<p>Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>10-16°</b> 176</p>	<p>Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts</p>	<p>Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>
<p><b>10-26°</b> 177</p>	<p>Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;</p>	<p>Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe</p>

178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
8 181	Article 3-I 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

190	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre : en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR, David, CP, chef d'équipe

194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme GALVANI Marie-Line, IR2, CSDS- M.PERINI Vincent, Inspecteur, CSDSA – M.GOVINDIN Marc-André, CP, CSDSA – M.ADELAIDE Marc, C2, chef d'équipe - M.ARAMON Pascal, C2, EMCAS - Mme BOZOR, CP, chef d'équipe – M.COYO Cédric, C1, chef d'équipe - M.CARAIBE Dauniphane, C1, chef d'équipe – Mme CYPRIEN Marie-France, C2, chef d'équipe - Mme DESBOIS Marie-Estelle, C2, chef d'équipe, M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe – M.DUFOUR Patrick, CP, chef d'équipe – Mme EURANIE Fanny C2, chef d'équipe – M.GINESTET Dominique, CP, chef d'équipe – Mme MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe - M MOUNSAMY Albert, CP, chef d'équipe – M.REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe - Mme SALYERES Yvonne, C1, chef d'équipe – Mme VERMERSCH Carole, C1, chef d'équipe, - MME TRESOR GIRARD, C2, chef d'équipe - M. ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe- M.PASCALINE Xavier, C1, chef d'équipe- M.DUFOUR David, CP, chef d'équipe

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional,



Philippe RICHARD



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00020

DAI BSE Grand Bourg



ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

Annexe I – E – 6

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Grand-Bourg , division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	MELISSE Albert C2 chef d'unité CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint

10-2 quater-  
3

Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI

La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes

MELISSE Albert C2 chef d'unité  
CHOUAHA Touati ACP2 chef d'unité adjoint

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le directeur régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00028

DAI BSE Port-Louis

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**

**Annexe I – F – 3**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Port-Louis, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF**	BASE LÉGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118°	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ouvert de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
11			
5-I-120°	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
13			
5-I-83°	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
57			
5-I-84°	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
58			
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
145			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
146			
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
147			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-5 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
148			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	TURNEY Jordana, CDU, CPPAL, LEYRAT Fabien, CDUA, CI LE GALL David, CPPAL, SURENA Sylvies, C2
149			



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00021

DAI Bureau de Jarry

## Annexe I – D 1

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Jarry-Port, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-1-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1- ROSALIE REGIS CP- RENAC Claude CP- NOMEDE Rachel ACP1
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Nadine ESNARD I chef du pôle transverse 1 - Ronny DOW, I chef du pôle transverse 2 - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1-ROSALIE REGIS CP- RENAC Claude CP- NOMEDE Rachel ACP1
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1-
5-1-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1-
5-1-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1- ROSALIE REGIS CP- RENAC Claude CP- NOMEDE Rachel ACP1
5-1-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1- ROSALIE REGIS CP- RENAC Claude CP- NOMEDE Rachel ACP1
5-1-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1- LONGUEVILLE Marie-Claude ACP1-

5-1-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle,- Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle,- Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse
5-1-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle,- Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle,- Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle,- Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service



5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-87° 61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-88° 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-88° bis 63	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1- LONGUEVILLE Marie-Claude ACP1-
5-1-93° 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service

5-1-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, au règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
5-1-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, - Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-121° 88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-1° 96	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-1-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-7° 102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-8° 103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle a posteriori restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse

5-1-9° 104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-1-10° 105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACPI
5-1-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACPI
5-1-17° 112 5-1-18°	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACPI
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACPI
5-1-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution		M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -
5-1-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACPI

5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle - Ronny DOW, I chef du pôle transverse
5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2

5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP – EUGENIE Stella, I Chef du pôle POSEI - Harry DACALOR I chef du pôle fiscalité énergétique - Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle – – Ronny DOW, I, chef du pôle transverse
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine
5-I-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2
5-I-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-I-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2

10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service Jimmy VERTINO, I, chef du PGP- EUGENIE STELLA chef du pôle POSEI -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, - Ronny DOW, I chef du pôle transverse - Chantal JACQUES , CP- Arnould PROMENEUR CP – - Yvelie CELIGNY C1,- Camille CASTELLE ,C1 - Sylvie ROQUELAURE C2 - Marylen QUELLERY C2 Jean-Pierre BERLON C2 – Rick SERBER C2 Christine FAUQUET, ACP1
5-II-4° 152	Article 158 B du CD	autorisation des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service -M. Harry DACALOR - I chef du pôle fiscalité énergétique -LABECA Maurice – C 2
10-22 154 10-2 bis	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article du décret n° 2014 1395 du 24 nov 2014 relatif relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes1°	Octroi de remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation.	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service
8 181	Article 3-1 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Alex GENE, IR2 adjoint au chef de service

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00022

DAI Bureau de Pointe-à-Pitre

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023**  
**Annexe I – D – 2**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Pointe-à-Pitre, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
19 6-5°	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
10-3° 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
10-26° 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	RUART Richard, IR2, Chef de service – M LABAN Gilles, Insp, Adjoint

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le directeur régional,



Philippe RICHARD



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00023

DAI Bureau du RAIZET

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023			
Annexe I – D – 3			
Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau du Raizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe			
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe			
REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
15	Articles R*208-3 et L208 du LPF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite
5-II-9° 18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service Visite

19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service Visite
6-5° 20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10-3° 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-110° 23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-50° 24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-51° 25	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-52° 26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-53° 27	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-54° 28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-55° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-56° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP



5-I-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-86°  60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-87°  61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-88°  62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-88° bis  63	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-89°  64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-90° 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-91° 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-92° 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-93 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-99° 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, au règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

10-1 bis 85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10-2° 86	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10-17° 87	Article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois exprès	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-121° 88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-124°91	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP



5-I-125° 92	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10 quater 1° 93	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987. <small>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</small>	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès des bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects.	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10 quater 2° 94	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
10 quater 3° 95	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-1° 96	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-7° 102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-8° 103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-9° 104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-10° 105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un État membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP



5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP

5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de service, M. Stéphane VIDAL, inspecteur, chef du service visite, Mme ALGER-SOSTHENE Guylène, C2, Mme BERTON Stéphanie, C2, Mme CELESTE MONIQUE, C2, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme JEAN-FRANCOIS Janelle ACP2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme LUCINA Louise, ACP2, Mme MARIIGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1, Mme LETIN Danielle, CP
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite

5-II-2° 151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
5-II-4° 152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales-	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
5-II-7° 153	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-22° 154	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-27° 155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-29° 156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-30° 157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-45° 158	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-46° 159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-49° 160	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite

<b>10-50°</b> 161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>10-51°</b> 162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>10-52°</b> 163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>10-53°</b> 164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>10-54°</b> 165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>5-II-5°</b> 166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>6-1°</b> 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>6-2°</b> 168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>6-3°</b> 169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>6-4°</b> 170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>6-4° bis</b> 171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>9</b> 172	Article 1° du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>5-II-10°</b> 173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
<b>10-2 bis</b> 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite

10-4° 175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
10-26° 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
8 181	Article 3-I 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite

190	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M. Joubert ESNARD, IR3 chef de service – Mme Jocelyne RENARD, IR3, adjointe au chef de serviceM. Stéphane VIDAL inspecteur, chef du service visite

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional,



Philippe RICHARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00017

DAI DIVISION BT

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

## Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-1-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

54-70	Article 115 du règlement délégué :	Accord des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-71	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-72	Articles 129-130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de recatification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-73	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-74	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de recatification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-75	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-76	Article 145 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-77	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-78	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'emposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-79	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immubles en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-80	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-81	Article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-82	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-83	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-84	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-85	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-86	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
54-87	Article 233 paragraphe 4 et 6 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre; CAMIUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUYVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim. ESSARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-I-88 <sup>a</sup> 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-88 <sup>bis</sup> 63	Article 233 § 4 c) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-89 <sup>a</sup> 64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-90 <sup>a</sup> 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90 <sup>a</sup> Décisions relatives au statut de dénominateur agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-91 <sup>a</sup> 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-92 <sup>a</sup> 67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-93 68	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-94 <sup>a</sup> 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-95 <sup>a</sup> 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-96 <sup>a</sup> 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-97 <sup>a</sup> 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-98 <sup>a</sup> 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-99 <sup>a</sup> 74	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-100 <sup>a</sup> 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-101 <sup>a</sup> 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-102 <sup>a</sup> 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-103 <sup>a</sup> 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-104 <sup>a</sup> 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-105	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-106	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 3 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-107	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 259 à 269 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs Etats-membres de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-108	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 259 à 269 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-109	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-121	Article 199 du CDC	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non l'Union ou sous destination particulière	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-1	Article 176	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-2	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-3	Article 116 du code des douanes de l'Union	Decisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-4	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 9 <sup>o</sup> du règlement délégué	Forogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 9 <sup>o</sup> du règlement délégué	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-5			VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-6	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-7	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Decision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsque un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-8	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Decision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-9	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information NFE 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'acte du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-10	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur lue de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-11	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Decisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim
5-1-12	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	VANNOBEL François, IPI, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim

5-I-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR 1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-23° 118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

5-1-31	Articles 10 <sup>o</sup> et 109 du règlement d'exécution	Règles d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-32	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance de certificats de circulation des marchandises EURL dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-33	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-34	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EURL <i>ex post</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-35	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EURL dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-36	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-37	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-38	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-39	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-40	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Suris à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-41	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Règles unilatérales de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-42	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-43	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-44	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-45	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises dédouanées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-46	Articles 128 paragraphe 2 et 3 <sup>o</sup> du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-47	Article 140 du règlement d'exécution	Règle de la valeur transactionnelle déclarée en cas de donnes fonds	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-48	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015	Dépense de présentation du formulaire DVI	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
143		Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, GUYARCHH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.

54-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position.		VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-2 bis 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
180	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
8 181	Article 3-1 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre; GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim ESNARD Nadine, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, dans le cadre d'un intérim.



Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023  
Le Directeur Régional  
Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00016

DAI DIVISION PAP

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASSE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-111°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
2	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et ce cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	ISNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
4	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Rapport de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-119°	Articles 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
12	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-147°	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de recertification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-148°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
34	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-142°	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
36	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-143°	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-145°	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
39	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'entraid où elles étaient initialement placées	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
5-146°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Centrai du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,
41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Centrai du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	ESNARD Nadine, IR3, adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBIL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,

54498 <sup>e</sup>	Article 147 du règlement délégué :	Allogement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat.
54499 <sup>e</sup>	Article 170 du code des douanes de l'Union :	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54500 <sup>e</sup>	Article 115 du règlement délégué :	Accrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54501 <sup>e</sup>	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54502 <sup>e</sup>	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54503 <sup>e</sup>	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54504 <sup>e</sup>	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54505 <sup>e</sup>	Article 114 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54506 <sup>e</sup>	Article 148 du code des douanes de l'Union et l'art. du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54507 <sup>e</sup>	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54508 <sup>e</sup>	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'emportage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54509 <sup>e</sup>	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat.
54510 <sup>e</sup>	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat.
54511 <sup>e</sup>	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54512 <sup>e</sup>	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54513 <sup>e</sup>	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	ISSNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre. VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre.
54514 <sup>e</sup>	Article 305 du règlement d'exécution		VANNORHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat. CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un internat.

51-146°	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
51-146°	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
51-146°	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de changement spéciales, de scelles d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
51-146°	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 13 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
51-146°	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scelles d'un modèle spécial	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
51-146° bis	Article 233 § 4 a) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
63	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54	Articles 186 et 187 du règlement délégué	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T21/T21F apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T21 ou T21F ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
54-146°	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T21 ou T21F pour les voyageurs	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>
71	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<p>ESNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim,</p> <p>CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.</p>

5-1-109°		Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 264, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
74		Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-110°	76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-102°	77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-103°	78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-104°	79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-106°	80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-107°	81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 208 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-108°	82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 208 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-109°	83	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en rotent.	GUIVARCH Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-121°	84	Article 199 du CDD	Autorisation de titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-1°	85	Article 176	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-2°	86	Article 176	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-3°	87	Article 177 du règlement d'exécution	Prixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim
5-1-3°	88	Article 116 du code des douanes de l'Union	Decisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	ISNARD Nadine, IR3 adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOHIE François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim

5-1-4 <sup>e</sup>	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
99	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
100	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été initialement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-7 <sup>e</sup>	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
102	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-3 <sup>e</sup>	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INI 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
104	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalider la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite en réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-11 <sup>e</sup>	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures unilatérales prises par l'Union pour ces pays ou territoires	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
106	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-12 <sup>e</sup>	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-14 <sup>e</sup>	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	L'extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	L'extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-15 <sup>e</sup>	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	L'extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
110	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	L'extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-16 <sup>e</sup>	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplissage sous la forme d'un certificat de circulation FURJ délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-17 <sup>e</sup>	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises FURJ 1 au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originnaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Ordon du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
5-1-18 <sup>e</sup>	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des Etats-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présentée une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.
114			GUIVARCH Vincent, DSDI, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un intérim.

54-29 <sup>o</sup>	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Il délivrer des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-exportateurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du Bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-31 <sup>o</sup>	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-32 <sup>o</sup>	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-23 <sup>o</sup>	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-34 <sup>o</sup>	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées indifféremment dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-25 <sup>o</sup>	Article 96 du règlement d'exécution	Admission de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-26 <sup>o</sup>	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-27 <sup>o</sup>	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-28 <sup>o</sup>	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution :	Acceptation des attestations d'origine présentées indifféremment dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-29 <sup>o</sup>	Articles 99 paragraphe 3 et 103 du règlement d'exécution	Admission de envois échelonnés	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-30 <sup>o</sup>	Article 106 du règlement d'exécution	Decision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-31 <sup>o</sup>	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
126		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-32 <sup>o</sup>	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
127		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-33 <sup>o</sup>	Article 116 du règlement d'exécution :	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
128		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-34 <sup>o</sup>	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
129		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-35 <sup>o</sup>	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
130		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
54-1-36 <sup>o</sup>	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.
131		Indifférence du certificat de circulation des marchandises EURL I dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	CHIVARCI Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ISNARD Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, VANNOHEL François, IP1, chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basse-Terre, dans le cadre d'un interim.



54-137°	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tarifivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
54-138°	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois dédouanés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	VANNOBEL Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
54-139°	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
134			
54-140°	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
135			
54-141°	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution :	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
136			
54-142°	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
137			
54-143°	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
138			
54-144°	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane.	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
139			
54-145°	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
140			
54-146°	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
141			
54-147°	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
142			
54-148°	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DVI1	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
54-149°	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position.	GUIVARC'H Vincent, DSD1, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, ENSAR D Nadine, IR3 adjointe au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, VANNOBEL François, IP1, chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim, CAMUS Sébastien, IR3, adjoint au chef divisionnaire à Basses-Terre, dans le cadre d'un intérim.
144			
10-2-1er	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles 133-141, 135-141, 139-141, 151-151, 164-162, 171, 184-181, 183-181, 192-194, 195-194, 201-201, 204-201, 206-201, 208-201, 210-201, 212-201, 214-201, 216-201, 218-201, 220-201, 222-201, 224-201, 226-201, 228-201, 230-201, 232-201, 234-201, 236-201, 238-201, 240-201, 242-201, 244-201, 246-201, 248-201, 250-201, 252-201, 254-201, 256-201, 258-201, 260-201, 262-201, 264-201, 266-201, 268-201, 270-201, 272-201, 274-201, 276-201, 278-201, 280-201, 282-201, 284-201, 286-201, 288-201, 290-201, 292-201, 294-201, 296-201, 298-201, 300-201, 302-201, 304-201, 306-201, 308-201, 310-201, 312-201, 314-201, 316-201, 318-201, 320-201, 322-201, 324-201, 326-201, 328-201, 330-201, 332-201, 334-201, 336-201, 338-201, 340-201, 342-201, 344-201, 346-201, 348-201, 350-201, 352-201, 354-201, 356-201, 358-201, 360-201, 362-201, 364-201, 366-201, 368-201, 370-201, 372-201, 374-201, 376-201, 378-201, 380-201, 382-201, 384-201, 386-201, 388-201, 390-201, 392-201, 394-201, 396-201, 398-201, 400-201, 402-201, 404-201, 406-201, 408-201, 410-201, 412-201, 414-201, 416-201, 418-201, 420-201, 422-201, 424-201, 426-201, 428-201, 430-201, 432-201, 434-201, 436-201, 438-201, 440-201, 442-201, 444-201, 446-201, 448-201, 450-201, 452-201, 454-201, 456-201, 458-201, 460-201, 462-201, 464-201, 466-201, 468-201, 470-201, 472-201, 474-201, 476-201, 478-201, 480-201, 482-201, 484-201, 486-201, 488-201, 490-201, 492-201, 494-201, 496-201, 498-201, 500-201, 502-201, 504-201, 506-201, 508-201, 510-201, 512-201, 514-201, 516-201, 518-201, 520-201, 522-201, 524-201, 526-201, 528-201, 530-201, 532-201, 534-201, 536-201, 538-201, 540-201, 542-201, 544-201, 546-201, 548-201, 550-201, 552-201, 554-201, 556-201, 558-201, 560-201, 562-201, 564-201, 566-201, 568-201, 570-201, 572-201, 574-201, 576-201, 578-201, 580-201, 582-201, 584-201, 586-201, 588-201, 590-201, 592-201, 594-201, 596-201, 598-201, 600-201, 602-201, 604-201, 606-201, 608-201, 610-201, 612-201, 614-201, 616-201, 618-201, 620-201, 622-201, 624-201, 626-201, 628-201, 630-201, 632-201, 634-201, 636-201, 638-201, 640-201, 642-201, 644-201, 646-201, 648-201, 650-201, 652-201, 654-201, 656-201, 658-201, 660-201, 662-201, 664-201, 666-201, 668-201, 670-201, 672-201, 674-201, 676-201, 678-201, 680-201, 682-201, 684-201, 686-201, 688-201, 690-201, 692-201, 694-201, 696-201, 698-201, 700-201, 702-201, 704-201, 706-201, 708-201, 710-201, 712-201, 714-201, 716-201, 718-201, 720-201, 722-201, 724-201, 726-201, 728-201, 730-201, 732-201, 734-201, 736-201, 738-201, 740-201, 742-201, 744-201, 746-201, 748-201, 750-201, 752-201, 754-201, 756-201, 758-201, 760-201, 762-201, 764-201, 766-201, 768-201, 770-201, 772-201, 774-201, 776-201, 778-201, 780-201, 782-201, 784-201, 786-201, 788-201, 790-201, 792-201, 794-201, 796-201, 798-201, 800-201, 802-201, 804-201, 806-201, 808-201, 810-201, 812-201, 814-201, 816-201, 818-201, 820-201, 822-201, 824-201, 826-201, 828-201, 830-201, 832-201, 834-201, 836-201, 838-201, 840-201, 842-201, 844-201, 846-201, 848-201, 850-201, 852-201, 854-201, 856-201, 858-201, 860-201, 862-201, 864-201, 866-201, 868-201, 870-201, 872-201, 874-201, 876-201, 878-201, 880-201, 882-201, 884-201, 886-201, 888-201, 890-201, 892-201, 894-201, 896-201, 898-201, 900-201, 902-201, 904-201, 906-201, 908-201, 910-201, 912-201, 914-201, 916-201, 918-201, 920-201, 922-201, 924-201, 926-201, 928-201, 930-201, 932-201, 934-201, 936-201, 938-201, 940-201, 942-201, 944-201, 946-201, 948-201, 950-201, 952-201, 954-201, 956-201, 958-201, 960-201, 962-201, 964-201, 966-201, 968-201, 970-201, 972-201, 974-201, 976-201, 978-201, 980-201, 982-201, 984-201, 986-201, 988-201, 990-201, 992-201, 994-201, 996-201, 998-201, 1000-201		
145			

10-2 quater	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles 1, 335-10, 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-52, L. 614-53, L. 623-56, L. 623-57, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles 1, 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles 1, 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	à manipulation des marchandises présumées contrefaisantes	
10-2 quater-d)	Article 282 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	l'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être dédouanées	
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles 1, 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	la décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	
10-2 quater-2	Articles 23 I, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles 1, 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	la prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	
10-2 quater-3	Article 23 d du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles 1, 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI		
150	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	
6-1°			
10-2 bis	Règlement (Ei) n° 1186/2009 du Conseil du 6 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	
174	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	
10-1 6°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	
180	Article 129 LFP CGI	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alarmes	
8	Article 11 I et II de l'annexe du décret n° 66/64 du 29 juillet 1966	Arrêt des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	
181	Article 11 I et II de l'annexe du décret n° 66/64 du 29 juillet 1966	Arrêt des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquies à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou porteurs d'appareils propres à la distribution, à la fabrication ou au repassage d'eau-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alarmes utilisés par les loueurs d'alarmes, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marquée d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de relancer d'avaries aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans opposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 243 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	

Fait à Bassac-Tercé, le 13 avril 2023  
Le Directeur Régional

Philippe RICHARD



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00009

DAI Recette Régionale

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 13 avril 2023

Annexe I – A

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du poste comptable, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-15° 3	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard de paiement ou remise de l'intérêt de retard de paiement précédemment appliqué	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, GREFFET Didier, CSC2, Chef du pôle comptabilité, CASTANET Philippe, IR1, Chef du Pôle recouvrement – GASSY Francine, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3
5-I-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.

<p>5-I-40° 135</p>	<p>Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution</p>	<p>Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires</p>	<p>THOMAS Stéphane, DPSD, chef du service comptable, CASTANET Philippe, CSC2, Chef du pôle comptabilité – PAGÉSY Jean-Marc, INSP, GNALEKO Stéphane, INSP, Lynda NAUDIN, IR3.</p>
------------------------	--	---	--

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-09-13-00006

Décision d'ordonnancement

**Décision portant délégation de signature  
Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de la Guadeloupe et des Îles du Nord,

- VU La loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU Le décret n° 92-694 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;
- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU L'arrêté du 20 octobre 2017 portant mutation de monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU Le procès-verbal d'installation de Monsieur Philippe RICHARD en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU L'arrêté du 19 juillet 2021 portant nomination dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects de monsieur Philippe RICHARD, pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe ;
- VU Le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE**

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Francine BERNIER

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

Réf. :



- VU L'arrêté ministériel du 27 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Philippe RICHARD, dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et des droits indirects, pour assurer les fonctions de directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023, portant délégation de signature pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire des dépenses à Monsieur Philippe RICHARD en tant que responsable des budgets opérationnels de programme des douanes de Guadeloupe ;
- VU La décision du directeur régional des douanes de Guadeloupe du 13 avril 2023, portant délégation de signature ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** Délégation est donnée à :

- **M. Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe, chef du pôle Gestion et logistique,**
- **M. Philippe CHABLE, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle Ressources humaines de la direction régionale à Basse-Terre.**

À effet de :

- signer tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction régionale de Guadeloupe relevant des programmes suivants :

n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à **M. Julien SCHAAL**, inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe, chef du pôle Gestion et logistique, et de **M. Philippe CHABLE**, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle Ressources humaines et exerçant l'intérim du chef du pôle Gestion et logistique, à effet de signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la certification des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction régionale de la Guadeloupe.

**Article 3 :** Délégation est donnée à :

- **M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe,**
- **M<sup>me</sup> Lynda CAMUS, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe,**
- **M<sup>me</sup> Juliette NÈGRE, contrôleur principal,**

- M<sup>me</sup> **Micheline ALCIDE**, contrôleur de 2<sup>e</sup> classe,
- **M. Philippe AUBERT**, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,
- **M. Frédéric ABIDAL**, ACP1,
- M<sup>me</sup> **Vanessa SAMUEL**, ACP2.

à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe 1 à la présente décision, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses, les recettes non fiscales, ou la certification relative aux opérations budgétaires relevant des programmes visés à l'article 1.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Sébastien CAMUS**, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe,
- M<sup>me</sup> **Lynda CAMUS**, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe,
- M<sup>me</sup> **Juliette NÈGRE**, contrôleur principal,
- M<sup>me</sup> **Micheline ALCIDE**, contrôleur de 2<sup>e</sup> classe
- **M. Philippe AUBERT**, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe.

Au service BOP – contrôle de gestion, à l'effet de :

\* mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-CDI2-DRGA auprès de l'UO 0302-DRGA-DRGA ;

\* procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

\* procéder à des réallocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à :

- **M. Yves LE DANTEC**, directeur principal des services douaniers, chef du pôle Orientation des contrôles,
- **M. Guy NESTAR**, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle Action économique,
- **M. Julien SCHAAL**, inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe, chef du pôle Gestion et logistique,
- M<sup>me</sup> **Annie MAMBOLE**, contrôleur principal, agente du pôle Action économique,

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à :

– M. Jean-Yves RAUDE, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, chef du bureau de douane de La Pointe-Jarry port,

– M. Alex GENE, inspecteur régional de 2<sup>e</sup> classe, adjoint au chef du bureau de douane de La Pointe-Jarry port,

– M. Gilles LABAN, inspecteur, adjoint au chef du bureau de douane de Pointe-à-Pitre port, exerçant l'intérim du bureau,

– M. Joubert ESNARD, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, chef du bureau de douane du Raizet,

– M<sup>me</sup> Jocelyne RENARD, inspectrice régionale de 3<sup>e</sup> classe, adjointe au chef du bureau de douane du Raizet,

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État », jusqu'à 8000 euros.

**Article 7 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 8 :**

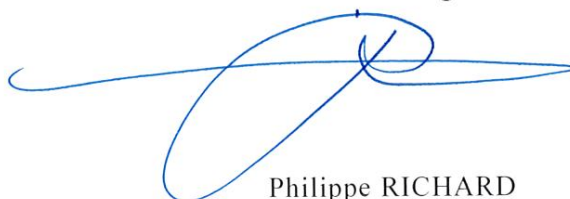
La présente décision sera notifiée au Trésorier général des douanes de Paris, comptable assignataire pour les dépenses HT2 et hors programme 200 et au DRFiP de Guadeloupe, comptable assignataire des dépenses au programme 200.

**Article 9 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 13 septembre 2023,

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

## ANNEXE 1

- M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M<sup>me</sup> Lynda CAMUS, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M<sup>me</sup> Juliette NEGRE, contrôleur principal, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M<sup>me</sup> Micheline ALCIDE, contrôleur de 2<sup>e</sup> classe, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Philippe AUBERT, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Frédéric ABIDAL, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à hauteur de 4 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait ;
- M<sup>me</sup> Vanessa SAMUEL, agente de constatation principal de 2<sup>e</sup> classe, à hauteur de 4 000 euros pour l'ordonnement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait.

Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00007

Décision du 13 avril 2023 du DR accordant  
subdélégation de signature

## DÉCISION du 13 avril 2023 du directeur régional des douanes accordant subdélégation de signature

L'Administrateur supérieur des douanes et droits indirects,  
directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU L'arrêté du 20 octobre 2017 portant mutation de monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU Le procès-verbal d'installation de monsieur Philippe RICHARD en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU L'arrêté ministériel du 19 juillet 2021 nommant Monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;
- VU Le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE

151, allée Maurice MICHAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Francine BERNIER

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

Réf. :

- VU L'arrêté ministériel du 27 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Philippe RICHARD, dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et des droits indirects, pour assurer les fonctions de directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023, portant délégation de signature accordée à Monsieur Philippe RICHARD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et d'U.O pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État énumérés dans l'arrêté visé ;

CONSIDÉRANT les nécessités de service ;

**Article 1 :** Monsieur Philippe RICHARD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélègue sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

Monsieur Yves LE DANTEC, directeur principal des services douaniers, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale ;

Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale ;

Monsieur Philippe CHABLE, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle des Ressources Humaines à la direction régionale ;

Monsieur Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle Gestion et Logistique à la direction régionale ;

Monsieur Vincent GUIVARCH, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre ;

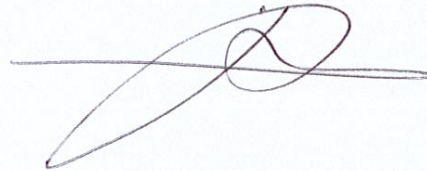
Monsieur François VANNOBEL, inspecteur principal de 1ère classe, chef divisionnaire à Basse-Terre.



**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE  
151, allée Maurice MICAUX  
97 100 BASSE-TERRE cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Francine BERNIER  
Téléphone : 05 90 99 45 54  
Télécopie : 05 90 81 33 92  
Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)  
Réf. :



Direction Régionale des Douanes et des Droits  
indirects

971-2023-04-13-00008

Décision portant délégation de signature  
Ordonnancement et de comptabilité générale  
de l'État

## **Décision portant délégation de signature Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe,

- VU La loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU Le décret n°92-694 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU L'arrêté du 20 octobre 2017 portant mutation de monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU Le procès-verbal d'installation de monsieur Philippe RICHARD en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU L'arrêté du 19 juillet 2021 portant nomination dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects de monsieur Philippe RICHARD, pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe ;
- VU Le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE**  
151, allée Maurice MICHAUX  
97 100 BASSE-TERRE cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Francine BERNIER  
Téléphone : 05 90 99 45 54  
Télécopie : 05 90 81 33 92  
Mél service : [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)  
Réf. :

- VU L'arrêté ministériel du 27 février 2023 portant renouvellement de Monsieur Philippe RICHARD, dans l'emploi d'administrateur supérieur des douanes et des droits indirects, pour assurer les fonctions de directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023, portant délégation de signature pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire des dépenses à Monsieur Philippe RICHARD en tant que responsable des budgets opérationnels de programme des douanes de Guadeloupe ;
- VU La décision du directeur régional des douanes de Guadeloupe du 13 avril 2023, portant délégation de signature ordonnancement et de comptabilité générale de l'État ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Délégation est donnée à :

- **M. Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle gestion et logistique,**
- **M. Philippe CHABLE, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle ressources humaines de la direction régionale à Basse-Terre.**

À effet de :

– signer tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction régionale de Guadeloupe relevant des programmes suivants :

n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à **M. Julien SCHAAL**, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle Gestion et Logistique, et de **M. Philippe CHABLE**, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle Ressources Humaines et exerçant l'intérim du chef du pôle Gestion et Logistique, à effet de signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la certification des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction régionale de Guadeloupe.

**Article 3 :** Délégation est donnée à :

- **Mme Lynda CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe,**
- **Mme Juliette NÈGRE, contrôleur principal,**
- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur de 2ème classe,**

- **M. Philippe AUBERT, contrôleur de 1ère classe,**
- **M. Frédéric ABIDAL, ACP1,**
- **Mme Vanessa SAMUEL, ACP2.**

à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe 1 à la présente décision, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses, les recettes non fiscales, ou la certification relative aux opérations budgétaires relevant des programmes visés à l'article 1.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Lynda CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe,**
- **Mme Juliette NÈGRE, contrôleur principal,**
- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur de 2ème classe**
- **M. Philippe AUBERT, contrôleur de 1ère classe.**

Au service BOP – contrôle de gestion, à l'effet de :

\* mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-CDI2-DRGA auprès de l'UO 0302-DRGA-DRGA ;

\* procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

\* procéder à des réallocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à :

- **M. Yves LE DANTEC, directeur principal des services douaniers, chef du pôle chef du pôle d'orientation des contrôles,**
- **M. Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale à Basse-Terre,**
- **M. Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle gestion et logistique,**
- **Mme Annie MAMBOLE, contrôleur principal, agent du PAE,**

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Yves RAUDE, inspecteur régional de 1ère classe, chef du bureau de douane de Jarry-Port,
- M. Alex GENE, inspecteur régional de 2ème classe, adjoint au chef du bureau de Jarry-Port,
- M. Richard RUART, inspecteur régional de 2ème classe, chef du bureau de douane de Pointe-à-Pitre,
- M. Gilles LABAN, inspecteur, adjoint au chef du bureau de douane de Pointe-à-Pitre,
- M. Joubert ESNARD, inspecteur régional de 3ème classe, chef du bureau de douane du Raizet,
- Mme Jocelyne RENARD, inspectrice régionale de 3ème classe, adjointe au chef du bureau du Raizet,

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État », jusqu'à 8000 euros.

**Article 7 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 8 :**

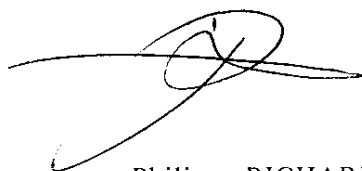
La présente décision sera notifiée au Trésorier général des douanes de Paris, comptable assignataire pour les dépenses HT2 et hors programme 200 et au DRFiP de Guadeloupe, comptable assignataire des dépenses au programme 200.

**Article 9 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 13 avril 2023,

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

## ANNEXE 1

- Mme Lynda CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe, à hauteur de 25 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal, à hauteur de 25 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- Mme Micheline ALCIDE, contrôleur de 2ème classe, à hauteur de 25 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Philippe AUBERT, contrôleur de 1ère classe, à hauteur de 25 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Frédéric ABIDAL, agent de constatation principal de 1ère classe, à hauteur de 4 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait ;
- Mme Vanessa SAMUEL, agente de constatation principal de 2ème classe, à hauteur de 4 000 euros pour l’ordonnement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait.

MTES

971-2023-03-23-00005

Arrêté DEAL RN 971-2023-03-23 portant  
agrément de la société Assainissement Conseil  
Collecte pour la réalisation des vidanges des  
installations d'assainissement non collectif



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

**Arrêté DEAL/RN n° \_\_\_\_\_ du 23 MARS 2023  
portant agrément de la société Assainissement Conseil Collecte pour la  
réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif**

**N° d'agrément : 971/2023/01**

**\*\*\*\***

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R. 211-25 à R. 211-45 et R. 214-5 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment son article L. 1331-1-1 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. LEFORT (Xavier) ;

**Vu** l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

**Vu** la demande d'agrément reçue le 26 Janvier 2023 présentée par la société Assainissement Conseil Collecte;

**Vu** le dossier des pièces présentées à l'appui de ladite demande et comprenant notamment :

- un engagement de respect des obligations qui incombent à la personne agréée ;
- une fiche comportant les informations nécessaires à l'identification du demandeur ;
- une fiche de renseignements sur les moyens mis en œuvre pour assurer la vidange des installations d'assainissement non collectif, la prise en charge des matières de vidange, leur transport et leur élimination.
- la quantité maximale annuelle de matière pour laquelle l'agrément est demandé ;
- les documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange et d'assurer un suivi des vidanges effectuées.

DEAL Guadeloupe  
Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex  
Tél : 0590 99 46 46  
deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr  
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr



**Considérant** que l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ont été délivrées par le demandeur ;

**Considérant** que la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie, pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange ;

**Considérant** que le bordereau de suivi des matières de vidange proposé par le demandeur est conforme aux prescriptions de l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> - Bénéficiaire de l'agrément

Entreprise : ASSAINISSEMENT CONSEIL COLLECTE  
Numéro RCS : 824008734 00017  
Domicilié à l'adresse suivante : 21 Rue Faustin Delmestre  
97131 Petit-Canal

### Article 2 - Objet de l'agrément

Assainissement Conseil Collecte est agréé pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif et prendre en charge le transport et l'élimination des matières extraites.

La quantité maximale annuelle de matières de vidange visée par le présent agrément est de 1000 m<sup>3</sup>.

La filière d'élimination validée par le présent agrément est le dépotage dans les stations d'épuration du SMGEAG équipées et dans la limite de leurs capacités.

### Article 3 - Suivi de l'activité

Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé.

Le bénéficiaire de l'agrément établit, pour chaque vidange, un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets comportant, à minima, les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui-même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Le bénéficiaire de l'agrément tient un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange. Ce document est tenu en permanence à la disposition du préfet et de ses services.

Le bénéficiaire de l'agrément adresse, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> avril, au service en charge de la police de l'eau, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure. Ce bilan comporte a minima :

- les informations concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matière dirigées vers les différentes filières d'élimination ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Ce document comprend, en annexe, une attestation signée par le responsable de chaque filière d'élimination indiquant, notamment, la quantité de matières de vidange livrée par le bénéficiaire de l'agrément.

Le bénéficiaire de l'agrément conserve le registre et le bilan dans ses archives pendant dix ans.

#### Article 4 - Contrôle par l'administration

Le préfet et ses services peuvent procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et du respect de ses obligations au titre du présent arrêté. Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

#### Article 5 - Modification des conditions de l'agrément

En cas de modification ou de projet de modification de la quantité maximale annuelle de matières de vidange agréée et/ou de la (des) filière(s) d'élimination, le bénéficiaire de l'agrément sollicite auprès du préfet une modification des conditions de son agrément.

#### Article 6 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### Article 7 - Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense, en aucun cas, le bénéficiaire de l'agrément de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

#### Article 8 - Durée de l'agrément

La durée de validité de l'agrément est fixée à dix ans à compter de la date de signature du présent arrêté. A l'expiration de cette période, l'agrément peut être renouvelé pour une même durée, sur demande expresse du bénéficiaire. La demande de renouvellement de l'agrément est transmise au service en charge de la police de l'eau au moins six mois avant la date limite de fin de validité de l'agrément initial. Cette demande est accompagnée d'un dossier comportant l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé actualisées.

Lorsque les modalités ci-dessus sont respectées, la validité de l'agrément initial est prolongée jusqu'à notification de la décision préfectorale concernant la demande de renouvellement.

Le préfet peut toutefois décider de retirer cette prolongation temporaire d'agrément conformément à l'article 9 ou en cas de manquement du demandeur à ses obligations dans le cadre de l'instruction de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

#### Article 9 - Suspension ou suppression de l'agrément

L'agrément peut être retiré ou modifié à l'initiative du préfet dans les cas suivants :

- en cas de faute professionnelle grave ou de manquement à la moralité professionnelle ;
- lorsque la capacité des filières d'élimination des matières de vidange ne permet pas de recevoir la quantité maximale pour laquelle le bénéficiaire a été agréé ;
- en cas de manquement du bénéficiaire aux obligations de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé, en particulier, en cas d'élimination de matières de vidange hors des filières prévues par l'agrément ;
- en cas de non-respect des éléments déclarés dans la demande d'agrément.

En cas de retrait ou de suspension de l'agrément, le bénéficiaire ne peut plus assurer les activités mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et est tenu de prendre toute disposition nécessaire pour veiller à ce que les matières de vidange dont il a pris la charge ne provoquent aucune nuisance et de les éliminer conformément à la réglementation.

Le bénéficiaire dont l'agrément a été retiré ne peut prétendre à un nouvel agrément dans les six mois à compter de la notification de la décision de retrait.

#### Article 10 - Publication et information des tiers

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département de Guadeloupe. Une liste des personnes agréées est publiée sur les sites Internet de la préfecture et de la DEAL.

#### Article 11 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Basse-Terre le 23 MARS 2023

  
Le Directeur  
Jean-François BOYER



#### **Délais et voies de recours –**

*La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

PREFECTURE - CAB

971-2023-09-29-00001

Arrêté n°2023/042/CAB/SIDPC du 29 septembre  
2023 portant délimitation des limites portuaires  
de sûreté du grand port maritime de  
Guadeloupe



**Arrêté n° 2023/042/CAB/SIDPC du 29 septembre 2023**  
portant délimitation des limites portuaires de sûreté  
du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le règlement (CE) n°725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 (modifié) relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires qui comprend en annexe le code ISPS (parties A et B) ;
- Vu la directive 2005/65/CE du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2005 (modifiée) relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;
- Vu le code des transports et notamment les articles L.5332-1 et suivants et l'article R.5332-21-1;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n°2012-1103 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guadeloupe ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté n°2009/1683/CAB/SIDPC du 3 novembre 2009 approuvant la définition de la zone portuaire de sûreté du port autonome de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n°971-2023-009/CAB/SIDPC du 13 mars 2023 approuvant l'évaluation de sûreté portuaire du grand port maritime de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2023 fixant la liste des ports prévue à l'article R. 5332-18 du code des transports ;
- Vu l'arrêté n°2023/039/CAB/SIDPC du 14 août 2023 portant délimitation des limites portuaires de sûreté du grand port maritime de Guadeloupe ;

**Considérant** la nécessité de délimiter les limites portuaires de sûreté dans lesquelles s'appliquent les mesures de sûreté selon l'évaluation de sûreté portuaire du grand port maritime de Guadeloupe,

**Considérant** que la zone portuaire de sûreté est supprimée au profit des limites portuaires de sûreté,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Guadeloupe ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté préfectoral n°2009-1683/CAB/SIDPC du 3 novembre 2009 approuvant la définition de la zone portuaire de sûreté du port autonome de la Guadeloupe est abrogé.

**Article 2** - L'arrêté n°2023/039/CAB/SIDPC du 14 août 2023 portant délimitation des limites portuaires de sûreté est abrogé.

**Article 3** - Les limites portuaires de sûreté sont délimitées selon les plans annexés au présent arrêté incluant les zones d'attente et de mouillage des navires et les deux chenaux d'accès.

**Article 4** – Le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le Directeur de Cabinet du préfet de la Guadeloupe, le Président du Directoire du grand port maritime de la Guadeloupe, le Commandant la Gendarmerie de Guadeloupe, le Directeur Territorial de la Police Nationale, le Directeur Régional des Douanes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département sans ses annexes.

Fait à Basse-Terre, le

**29 SEP. 2023**



Xavier LEFORT

### *Délais et voies de recours*

*Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.*

SALIM

971-2023-10-02-00001

Arrêté DAAF- Direction du 1er oct 2023 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'administration générale et d'ordonnancement  
secondaire



**Arrêté DAAF/Direction du 1<sup>er</sup> Octobre 2023  
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et  
d'ordonnancement secondaire**

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le code de procédure pénale ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur LEFORT Xavier ;
- Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ; dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 portant nomination de monsieur Sylvain VEDEL, ingénieur général des



ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté 971-2023-02-07-00004 du 7 février 2023 portant délégation à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Administration générale et ordonnancement secondaire ;

## ARRÊTÉ

### TITRE I : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Article 1** - En cas d'empêchement ou d'absence, la délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral 971-2023-02-07-00004 du 7 février 2023 et par l'article 3 du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010, est exercée par Monsieur **François LÉTOUBLON**, directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

**Article 2** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés du directeur et du directeur adjoint, délégation est donnée en ce qui concerne l'article 1<sup>er</sup> visé à l'article 1, à Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole.

**Article 3** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés du directeur et du directeur adjoint, délégation est donnée en application de l'article 3 point III du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 et de l'article 4 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 à :

- Madame **Marie BASCOU**, cheffe du service de l'information statistique, économique et du pilotage, pour tous les domaines concernant l'établissement et la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
- Monsieur **Frédéric REGOURD**, chef du service de la formation et du développement, pour tous les domaines concernant l'autorité académique de l'enseignement technique agricole et la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole.

**Article 4** - Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives et des attributions de leurs services respectifs, à :

- Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole, ou en son absence à Madame **Louise BAZINET**, cheffe de l'unité coordination des politiques agricoles et adjointe au chef de service de l'économie agricole, ou en l'absence simultanée du chef de service et de son adjointe à Mesdames **Marie-Christine MANNE**, cheffe de l'unité filières élevage, fruits et légumes, **Céline BOUGUIN**, cheffe de l'unité filières canne et banane, pour signer tous les documents et décisions relevant :
  - de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 entrant dans le domaine de compétence de son service avec les précisions figurant aux paragraphes I.A, I.B, I.C et I.D de l'annexe 1 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 à l'exception du domaine forestier ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Nicolas BROD**, chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, ou en son absence à Monsieur **Landry SEGA**, adjoint au chef de service des territoires agricoles, ruraux et

forestiers, pour signer tous les documents et décisions relevant :

- de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 entrant dans le domaine de compétence de son service avec les précisions figurant aux paragraphes II.A et II.B de l'annexe 1 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe B** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 ;
  - de l'article 1 **paragraphe E** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 entrant dans le domaine de compétence de son service ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 pour ce qui concerne le domaine forestier ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Jean-Bernard DERECLLENNE**, chef du service de l'alimentation, ou en son absence à Madame **Lise CAMEROUN**, adjointe au chef du service de l'alimentation, pour signer tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 avec les précisions figurant en annexe 2 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe G** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 avec les précisions figurant en annexe 2 du présent arrêté ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

Et en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur **Jean-Bernard DERECLLENNE** à :

- Madame **Aurélien LEBON**, cheffe du pôle santé et protection des animaux, des végétaux et de l'environnement, ou son adjointe Madame **Christiane JURION-VIROLAN**, pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 **paragraphes C et G** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 relevant de son pôle, ou en l'absence simultanée de la cheffe de pôle et de son adjointe, à Madame **Sandra CHEDOZEAU**, cheffe de l'unité de santé et protection des animaux, à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction ;
  - Madame **Lise CAMEROUN**, cheffe du pôle sécurité sanitaire des aliments, ou son adjoint Monsieur **Eric LANDAU**, pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 relevant de son pôle à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction.
- Monsieur **Frédéric REGOURD**, chef du service formation et développement, ou en son absence à Madame **Stelle DIBANDI**, adjointe à la cheffe du service formation et développement, pour signer tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe D** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1,
  - des mesures usuelles de gestion administrative des personnels des établissements de l'enseignement public agricole dans la région Guadeloupe ;
  - des actions de l'autorité académique décrites ci-après et complétées par l'annexe 3 :
    - 1 - Gestion courante des établissements publics et privés :
      - a. suivi des effectifs et structures des établissements publics et privés,
      - b. gestion des ressources et moyens en personnels des établissements publics, y compris les contrats de travail des agents contractuels d'enseignement régional,
      - c. contrats de participation au service public des établissements d'enseignement agricole privé et leurs avenants,
      - d. dérogations aux conditions d'entrée en formation scolaire (établissements privés),

- e. contrôle des actes relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice,
- f. passation de service entre l'ancien et le nouveau directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- g. compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles prises à l'encontre des élèves, stagiaires ou apprentis.

2 – Examens :

- a. organisation et gestion des examens,
- b. délivrance des titres et diplômes,
- c. visa des états financiers (factures, frais de déplacement).

3 - Formation professionnelle continue, apprentissage :

- a. habilitations à la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation des diplômés de formation professionnelle continue et apprentissage,
- b. organisation, gestion des examens et délivrance des diplômes mis en œuvre par unités capitalisables,
- c. organisation, gestion et délivrance des Certiphyto,
- d. réduction de la durée de formation pour les stagiaires de la formation continue (décision de positionnement),
- e. dérogations sur dossier pour l'attribution de la capacité professionnelle agricole,
- f. dérogations aux conditions d'entrée en formation.

4 - Politique éducative, vie scolaire, développement durable et coopération internationale :

- a. mission de vie scolaire,
  - b. mission d'animation et de développement des territoires,
  - c. mission d'insertion scolaire et sociale,
  - d. suivi de l'exploitation agricole, développement et expérimentation
  - e. mission de coopération internationale.
- de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

f.

- Madame **Marie BASCOU**, cheffe du service de l'information statistique, économique et du pilotage, ou en son absence à **Monsieur Lucas ETCHEVERS**, adjoint à la cheffe du service de l'information statistique, économique et du pilotage, pour signer tous les documents et décisions relevant :
  - de l'information statistique et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
  - de la réalisation du réseau comptable agricole ;
  - du recrutement et de la gestion du personnel vacataire et des personnels payés à la tâche pour la statistique agricole ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- 
- Monsieur **Yves THÔLE**, chef du poste frontalier de Guadeloupe, ou en son absence à madame **Lise CAMEROUN**, pour signer tous documents et décisions relevant :
  - de la gestion des personnels de son service, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- 
- Madame **Nicole HUM**, cheffe de l'unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ou en son absence à Monsieur **Mikhaïl PANTCHICHKINE**, adjoint du chef d'unité, pour signer tous documents et décisions relevant :

- de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, avec les mêmes précisions que celles figurant en annexe 1 du présent arrêté, à l'exclusion des décisions à portée financière ;
- de l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, avec les mêmes précisions que celles figurant en annexe 2 du présent arrêté, à l'exclusion des décisions à portée financière ;
- de l'article 1 **paragraphe G, point 2**, de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- de la gestion des personnels de l'unité territoriale, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

## TITRE II : ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

### **Article 5 - Subdélégation de signature du directeur en qualité de responsable de budgets opérationnels de programmes (RBOP)**

En l'absence du directeur, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **François LÉTOUBLON** directeur adjoint, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2021.

En l'absence du directeur et du directeur adjoint, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Cette subdélégation de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 8, 10 et 11 de l'arrêté préfectoral susvisé.

### **Article 6 - Subdélégation de signature du directeur en qualité de responsable de l'unité opérationnelle (RUO) « direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe » des programmes 215, 206, 143, 149 et 362**

En l'absence du directeur, subdélégation est donnée à Monsieur **François LÉTOUBLON**, directeur adjoint, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes susvisés.

En l'absence du directeur et du directeur adjoint, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes susvisés et à Madame **Lise CAMEROUN**, adjointe au chef du service de l'alimentation, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes 215 et 206 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat.

Cette subdélégation de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 8, 10 et 11 de l'arrêté préfectoral visé à l'article 1.

### **Article 7 – Subdélégation de signature du directeur pour les opérations relevant du BOP 354**

En l'absence du directeur, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **François LÉTOUBLON**, directeur adjoint, pour procéder à la réception et la programmation des crédits du BOP 354 (unité opérationnelle 0354-D971-DAAF) selon les modalités fixées à l'article 5 de l'arrêté visé à l'article 1.

En l'absence du directeur et du directeur adjoint, la subdélégation décrite à l'alinéa précédent, est exercée par Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole, et par Madame **Nicole HUM**, cheffe de l'unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

### **Article 8 - Prescription quadriennale et pouvoir adjudicateur**

En l'absence du directeur et du directeur adjoint, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'économie agricole, pour procéder à l'ensemble des actes visés aux articles 6 et 7 de l'arrêté visé à l'article 1.

### **Article 9 - Engagement des crédits de l'ODEADOM**

En l'absence du directeur, subdélégation de signature est donnée à Monsieur **François LÉTOUBLON**, directeur adjoint, pour procéder à la signature des arrêtés ou conventions, pris en contrepartie du FEADER, engageant des crédits ODEADOM et dont le montant de la contribution ODEADOM n'excède pas 45 000 € tel que précisé à l'article 9 de l'arrêté visé à l'article 1.

**Article 10** - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 11** - Ampliation de cet arrêté de subdélégation de signature sera transmise au préfet de la région Guadeloupe et au directeur régional des finances publiques.

**Article 12** - Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

*Saint-Claude, le 1<sup>er</sup> octobre 2023*

Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Sylvain VEDEL

#### Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **ANNEXE 1 : ÉCONOMIE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT RURAL**

**I. Champs d'intervention pour lesquels délégation de signature est donnée au chef du service de l'économie agricole, à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous.**

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

- A1 - Décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre du régime de déclarations de surface ;
- A2 - Décisions et correspondances relatives à l'application des aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;
- A3 - Décisions et correspondances relatives à l'application des primes à l'abattage (PAB) ;
- A4 - Décisions et correspondances relatives à la prime aux petits ruminants (PPR) ;
- A5 - Correspondances relatives à l'instruction des aides du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), *hors liquidation et paiement* ;
- A6 - Correspondances relatives à l'instruction des aides nationales au secteur de la canne à sucre *hors liquidation et paiement* ;
- A7 - Correspondances relatives aux contreparties nationales aux mesures du programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin.

### **B - Agriculteurs en difficulté, mesures conjoncturelles :**

- B1 - Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté dans le cadre des mesures du type fonds d'allègement des charges, AGRIDIFF ;
- B2 - Correspondances relatives au traitement des dossiers relevant des procédures de calamité agricole.

### **C - Tutelle de la chambre d'agriculture**

- C1 - Toute correspondance relative à cette tutelle, **à l'exception des correspondances portant validation ou refus de validation des documents budgétaires et comptables.**

### **D - Mise en œuvre de la conditionnalité des aides**

- D1 - Toute correspondance relative à la coordination des contrôles ;
- D2 - Décisions et notifications relatives aux pénalités appliquées en cas de non-respect des règles de conditionnalité **à l'exception des cas de déchéance totale.**

**II. Champs d'intervention pour lesquels délégation de signature est donnée au chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous.**

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

- A1 - Décisions et correspondances relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;
- A2 - Décisions et correspondances relatives aux mesures agro-environnementales (MAEC) et au soutien à l'agriculture biologique ;
- A3 - Décisions et correspondances relatives aux mesures du programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin.

### **B - Installation - cessation**

- B1 - Correspondances relative à l'attribution des aides et la déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- B2 - Correspondances et attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du plan de professionnalisation personnalisé et du stage de 6 mois ;
- B3 - Agrément et validation du plan de professionnalisation personnalisé et correspondances relatives ;
- B4 - Bonification et déchéance des prêts à l'agriculture et correspondances relatives ;

B5 - Décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité ;

B6 - Décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (programme AITA).

## **ANNEXE 2 : ALIMENTATION, ENVIRONNEMENT ET PHARMACIE VÉTÉRINAIRE**

Modalités selon lesquelles délégation de signature est donnée au **chef de service de l'alimentation**, pour tous les documents et décisions relevant des compétences de son service :

<b>Types de courriers ou d'actes administratifs</b>	<b>Signataire *</b>
<b>→ Courriers aux administrés</b>	
Bordereau de transmission de documents types	Agents
Courrier de simple transmission de rapport d'inspection ou rappel réglementaire ne comportant aucune annonce de conséquences en cas de persistance des non-conformités	Cadre de proximité de l'agent : chef d'unité, chef de pôle, adjoint au chef de pôle ou chef de service
Avertissement administratif (sans prescription de délai) avec annonce de conséquences en cas de persistance des non-conformités	Chef de pôle
Mise en demeure (avec prescription de délai) avec annonce de conséquences en cas de persistance des non-conformités	Directeur
Mise en demeure de limitation de mouvements	Chef de pôle
<b>→ Courriers (et courriels valant courriers) aux institutionnels et partenaires</b>	
Notes au préfet ou au corps préfectoral (SG, DC)	Directeur
Courriers aux institutionnels ou organismes partenaires (EDE, chambre d'agriculture, FREDON, etc.)	Chef de service
Courriers circulaires aux vétérinaires sanitaires	Directeur
<b>→ Décisions administratives</b>	
Arrêté préfectoral portant mise sous surveillance ou arrêté préfectoral portant déclaration d'infection	Directeur
Agrément d'établissement, reconnaissance de laboratoire	Directeur
Notification du classement des abattoirs	Directeur
Agrément transport (agrément transporteur, CAPTAV, animaux vivants)	Chef de service
Agréments relatifs aux traitements phytosanitaires	Chef de service
Agrément des groupements mentionnés à l'article L. 5143-6 du code de la santé publique	Directeur sur proposition de la Commission régionale de la pharmacie vétérinaire
Certificats de capacité et autorisations individuelles d'expérimenter	Chef de service
Limitation des mouvements d'animaux	Chef de service
Mesures relatives aux animaux dangereux ou errants	Directeur
Fermeture d'établissement	Directeur
Levée de fermeture d'établissement	Directeur



Reconnaissance des organismes à vocation sanitaire (OVS) et des organismes vétérinaires à vocation technique (OVVT)	Directeur
Décision concernant l'importation de végétaux	Chef de service
Mesures imposées en matière de protection des végétaux	Directeur
Convention de délégation à des OVS ou OVVT	Directeur
Mesures d'urgence en vue d'abrèger la souffrance des animaux	Chef de pôle
Décisions en matière d'identification animale	Chef de service
Autorisation de relâcher d'animaux d'expérience	Directeur
Contrôle de l'exercice de la profession vétérinaire.	Directeur
Élimination des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel et non professionnel	Directeur
Fabrication d'aliments médicamenteux à la ferme.	Directeur
Suspension de la mise sur le marché, le retrait, le rappel et la destruction de lots de produits présentant un danger pour la santé publique et la sécurité des consommateurs	Directeur
Mise en conformité de tout ou partie des produits non conformes à la réglementation ainsi que l'utilisation à d'autres fins, la réexportation ou la destruction de ces produits dans les cas où la mise en conformité est impossible.	Directeur
<b>→ Actions pénales</b>	
Information préalable du procureur avant inspection dans les cas où la loi le prévoit	Chef de service, chef de pôle, adjoint au chef de pôle ou agent en cas d'urgence et d'absence de la hiérarchie
Transmission de procès verbaux	Directeur

\* Le signataire indiqué est celui qui en premier lieu est chargé de signer le document. En cas d'absence du signataire prévu et en cas d'urgence, le document est mis à la signature de l'échelon hiérarchique supérieur. En l'absence de la direction, l'arrêté de subdélégation s'applique.

### **ANNEXE 3 : ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Matières pour lesquelles délégation de signature est donnée au **chef du service de la formation et du développement** :

- **Code rural et de la pêche maritime :**
  - **Article D 810-1** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce les compétences prévues aux livres Ier à V, VIII et IX du code de l'éducation compatibles avec les dispositions du titre Ier (partie réglementaire du livre VIII du code rural et de la pêche maritime (CRPM)), pour lesquelles le mot « recteur » désigne le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (*note de service DGER/SDEPC/N2006-2015 du 30 janvier 2006 ayant pour objet les modalités d'application à l'enseignement agricole des dispositions du code de l'éducation en vertu de l'article D 810-1 du CRPM*).
  - **Article R 811-12** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant peut assister avec voix consultative aux réunions des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA).
  - **Article R 811-16** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt statue dans un délai de huit jours, sur les contestations, à compter de la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels, des élèves et parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLEFPA.
  - **Article R 811-26 1<sup>er</sup> alinéa** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne en cas d'absence du directeur adjoint d'EPLEFPA, un fonctionnaire, pour assurer la suppléance ou l'intérim.
  - **Article R 811-26 8° 2** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce seul le contrôle en qualité d'autorité académique des délibérations des conseils d'administration des EPLEFPA portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducative.
  - **Article R 811-42** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par le conseil de discipline vis-à-vis des élèves et étudiants des lycées.
  - **Article R 811-45 II 4<sup>ème</sup> alinéa et III 2<sup>ème</sup> alinéa** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne le représentant de l'organisme compétent pour siéger dans les conseils de centre des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) ; il exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de centre des CFPPA siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des stagiaires des CFPPA.
  - **Article R 811-46** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de perfectionnement des centres de formation d'apprentis agricoles (CFAA) siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des apprentis des CFAA.
  - **Article R 811-52** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce le contrôle sur les actes budgétaires et financiers adoptés par les conseils d'administration des EPLEFPA. Dans le délai de 30 jours à compter de la réception des budgets et dans le délai de 15 jours à compter de la réception des décisions modificatives des EPLEFPA, il peut faire connaître son désaccord motivé. Dans ce cas, il est fait application de la procédure prévue

aux e et f de l'article L. 421-11 du code de l'éducation.

- **Articles D 811-122&124 – D 811-131 – D 811-153 – D 811-158&159 – D 811-165-5 – D 811-166-4&7 – D 811-167-3 à 7** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt met en œuvre et contrôle la délivrance des diplômes et titres relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).
- **Article D 811-174** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt fait respecter la réglementation relative aux fraudes aux examens organisés par le MAA en Guadeloupe.
- **Code de l'éducation articles D 341-1 à D 341-22 et arrêté du 7 septembre 1992** relatif à la commission d'appel pour les établissements d'enseignement agricole publics : la commission d'appel placée sous la présidence du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, rend une décision définitive d'orientation ou de redoublement communiquée par écrit aux familles ou aux élèves majeurs demandeurs.
- **Instruction comptable M99 – Titre I Chapitre 4**
- **Circulaire DGER/IEA/SDACE/C2003-2006 du 18 avril 2003** relative aux modalités d'organisation de la passation de service entre directeurs d'EPLEFPA : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure la présidence et le contrôle des passations de service entre les anciens et les nouveaux directeurs des EPLEFPA.
- **Circulaire DGER/SDEPC/C2007-2003 conjointe SG/SM/C2007-1401 du 11 janvier 2007** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt procède par lettre de mission à la définition des objectifs de l'exercice de la responsabilité et à la rédaction des fiches de postes des directeurs des EPLEFPA.

# SECRETARIAT GENERAL

971-2023-09-25-00004

Délégations de M Olivier VICQUELIN, chef  
d'établissement de la maison d'arrêt de  
Basse-Terre en date du 25 septembre 2023

Décisions de délégation de M Olivier VICQUELIN, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Basse Terre, en date du 25 septembre 2023, pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire (R. 113-66 ; R. 234-1) et d'autres textes

**I. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire**

Délégués possibles :

- 1 : M Laurent LAMOVALTAY, Chef de Service pénitentiaire, Mme Sandra DOLLIN, Cheffe de Service Pénitentiaire, M Nicolas JAUNIAUX Directeur placé.  
 2 : M Gérard CORALE, directeur technique  
 3 : Mrs Jérôme IMAHO, Patrick RECHAL, Jean-Michel L'ETANG, Jocelyn FEBRISSY, Didier SUENON-NESTAR, Arty NOMEDE-MARTYR, Eddy BOLO, Linda QUIABA, personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)  
 4 : Mr Jacques CALICAT, major, Mme Cynthia VINGADASSAMY, Mrs Paul ABON, Thierry ZANDRONIS, Jean-Michel JALADE, Roberto SEGOR, Iers surveillants, Mr Tony CHRISTOPHE, surveillant brigadier faisant fonction de premier surveillant.

Abréviation : RI= Règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R.57-6-18 du Code de procédure pénale.

CP= Code Pénitentiaire

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
<b>Visites de l'établissement</b>					
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 113-66 + D. 222-2	X			
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R. 132-1	X			
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 132-2	X			
<b>Vie en détention et PEP</b>					
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	R. 112-22 + R. 112-23	X			
Elaborer le parcours d'exécution de la peine	L. 211-5	X		X	

Définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	L. 211-4 + D. 211-36	X			
Désigner et convoquer les membres de la CPU	D.211-34 R. 113-66	X			
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)		X	X	X	X
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 213-1	X	X	X	X
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 213-2	X	X	X	X
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D. 115-5	X	X	X	X
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence), pour les majors et premiers surveillants, si pas d'officier ou personnel de direction	R. 332-44	X	X	X	X
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	R. 314-1	X		X	
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 322-35	X		X	
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 216-5	X		X	
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sauf instructions contraires du JI	D. 216-6	X		X	
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>					
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 215-5	X	X	X	X
Donner tous les renseignements utiles au préfet pour le mettre en mesure de prescrire l'escorte et la garde du détenu hospitalisé par des FSI et arrêter les mesures propres à éviter tout incident compte tenu de sa personnalité.	R 240-6	X	X	X	X
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèrements, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 215-17	X		X	
Autoriser l'utilisation des armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie	R. 227-6	X			
Décider d'armer de générateurs d'aérosols incapacitants de catégorie D b) les membres du personnel de direction, du corps des chefs de services pénitentiaires et du corps de commandement, les majors ou premiers surveillants	R-227-1 à 227-11				X
De porter un générateur d'aérosol incapacitant pendant la durée de son service de roulement	D. 221-2	X	X	X	X
Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	R. 113-66 + R. 221-4	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R. 113-66 + R. 332-44	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité	R. 332-35	X	X	X	X
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté					

Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 113-66 R. 322-11	X	X	X	X
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	R. 332-41	X	X	X	X
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 414-7	X	X	X	X
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 113-66 R. 225-1	X		X	X
Demander au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 225-4	X		X	
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	R. 113-66 R. 226-1	X	X	X	X
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	R. 113-66 R. 226-1	X	X	X	X
Mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel relatifs à la vidéosurveillance	L. 223-6, L 223-13	X	X	X	
	<b>R. 234-1</b> +				
Elaborer le tableau de roulement des assessseurs extérieurs	R. 234-8	X			
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire	R. 234-19	X		X	X
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus	R. 234-23	X		X	X
Engager des poursuites disciplinaires	R. 234-14	X		X	
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 234-26	X		X	
Désigner les membres assessseurs de la commission de discipline	R. 234-6	X		X	
Présider la commission de discipline	R. 234-2	X			
Prononcer des sanctions disciplinaires	R. 234-3	X			
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 234-32 à R. 234-40	X			
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 234-41	X			
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>					
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R. 322-12	X	X	X	
Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R. 332-38	X	X	X	
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont porteuses	R. 332-28	X			

Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif	R. 332-3	X				
Autoriser une personne détenue recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R. 332-3	X				
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	R. 332-3	X				
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir	D. 424-4	X				
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 424-3	X				
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 332-17	X				
Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332-18	X				
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-19	X		X		
<b>Achats</b>						
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	R. 370-4	X				
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	R. 332-41	X				
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	R. 332-33	X				
Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine	D. 332-34	X				
Fixer les prix pratiqués en cantine						
<b>Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire</b>						
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R. 341-17	X				
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 341-20	X		X		
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 313-6	X				
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 313-8	X				
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 115-17	X				
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation	D. 115-18	X	X		X	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 115-19	X				
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 115-20	X				



Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 414-4	X			
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>					
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 352-7	X			
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 352-8	X			
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle	R. 352-9	X		X	
Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches	D. 352-5	X			
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>					
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 313-14	R. 313-14	X		X	
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat	R. 341-5	X			
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.	R. 341-3	X			
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés	R. 235-11 R. 341-13	X		X	
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 345-5	X		X	
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée	R. 345-14	X		X	
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue	L. 6 + R. 345-14 (pour les condamnés)	X		X	
<b>Entrée et sortie d'objets</b>					
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue	R. 370-2	X			
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	R. 332-42	X			
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	R. 332-43	X			
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 221-5	X			
<b>Activités, enseignement consultations, vote</b>					
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle	R. 413-6	X		X	

Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	R. 413-2	X		X	
Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 413-4	X		X	
Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	R. 411-6	X			
Signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues, définies par le code pénitentiaire et les articles R. 1 à R. 25 et R. 81 à R. 85 du code électoral.	R. 361-3	X		X	
<b>Travail pénitentiaire</b>					
Autoriser les personnes détenues à travailler pour leur propre compte					
<i>Classement/affectation</i>					
Décider du classement ou du refus de classement au travail d'une personne détenue après avis de la commission pluridisciplinaire unique	L. 412-5 R. 412-8	X			
Classer au travail une personne détenue transférée conformément à la décision de classement du chef de l'établissement pénitentiaire de départ, sauf pour un motif lié au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.	D. 412-13	X			
Décider du refus d'affectation d'une personne détenue sur un poste de travail	L. 412-6 R. 412-9	X		X	
Suspendre l'affectation de la personne détenue sur son poste de travail (tant au service général qu'en production).	L. 412-8 R. 412-15	X		X	
Statuer sur la demande de la personne détenue souhaitant suspendre son affectation sur son poste de travail et décider, le cas échéant, d'un refus de suspension (tant au service général qu'en production).	L. 412-8 R. 412-14	X		X	
Mettre fin à l'affectation de la personne détenue sur son poste de travail en cas de cessation de l'activité de production	R. 412-17	X		X	
<i>Contrat d'emploi pénitentiaire</i>					
Signer un contrat d'emploi pénitentiaire avec la personne détenue, lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire	L. 412-11	X			
Signer la convention tripartite annexée au contrat d'emploi pénitentiaire conclu entre la personne détenue et le donneur d'ordre lorsque ce dernier n'est pas l'administration pénitentiaire					
Signer un avenant au contrat d'emploi pénitentiaire en vue de son renouvellement	R. 412-24	X			
Suspendre le contrat d'emploi pénitentiaire d'une personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général)	L. 412-15 R. 412-33	X		X	

Rendre un avis, dans un délai de 5 jours, sur la suspension d'un ou plusieurs contrats d'emploi pénitentiaires pour baisse temporaire de l'activité lorsque le donneur d'ordre n'est pas l'administration pénitentiaire (activité en production)	R. 412-34	X	X		
Résilier le contrat d'emploi pénitentiaire de la personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général), d'un commun accord avec la personne détenue par la signature d'un accord amiable	L. 412-16 R. 412-37	X	X		
Résilier le contrat d'emploi pénitentiaire de la personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général) pour inaptitude ou insuffisance professionnelle, pour un motif économique ou tenant aux besoins du service après convocation à un entretien préalable	R. 412-38 R. 412-39 R. 412-41	X	X		
Rendre un avis sur la régularité de la procédure de résiliation de plus de 10 contrats d'emploi pénitentiaire pour motif économique lorsque le donneur d'ordre n'est pas l'administration pénitentiaire (activités en production)	R. 412-43 R. 412-45	X	X		
<i>Interventions dans le cadre de l'activité de travail</i>					
Agréer les personnes extérieures chargées d'assurer l'encadrement technique de l'activité de travail (tant au service général qu'en production)	D. 412-7	X			
Autoriser l'utilisation des équipements et outils mis à disposition par le donneur d'ordre pour les activités en production	R. 412-27	X			
Organiser les mouvements pour assurer la présence de la personne détenue au travail ainsi que la surveillance et la sécurité sur les lieux de travail pour les activités en production	R. 412-27	X	X		
Procéder au versement à la personne détenue des rémunérations sur la base des éléments transmis par le donneur d'ordre et de la déclaration aux organismes de sécurité sociale, pour les activités en production	R. 412-27	X			
Solliciter l'intervention des services de l'inspection du travail pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité aux travaux effectués par les personnes détenues	D. 412-71	X			
Adresser au service de l'inspection du travail, une réponse motivée précisant les mesures qui ont fait suite au rapport de l'inspection du travail ainsi que celles qui seront prises, accompagnées d'un calendrier de réalisation	D. 412-71	X			
Obligations en matière de santé et de sécurité au travail des personnes détenues :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnes détenues conformément à l'article L. 4121-1 du code du travail ;</li> <li>➤ Veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ;</li> <li>➤ Evaluer les risques pour la santé et la sécurité des personnes détenues et élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels en application de l'article R. 4121-1 du code du travail ;</li> <li>➤ Mettre en œuvre les principes généraux de prévention énoncés à l'article L. 4121-2 du code du travail ;</li> <li>➤ Mettre en place une organisation et des moyens immobiliers et mobiliers adaptés, selon les conditions prévues dans le contrat d'implantation ;</li> <li>➤ Aménager les lieux de travail de manière à ce que leur utilisation garantisse la sécurité des personnes détenues conformément à l'article L. 4221-1 du code du travail ;</li> </ul>	D. 412-72	X			
Maintenir l'ensemble des installations en bon état de fonctionnement					

Informier le préfet de département lorsqu'une personne prévenue est affectée sur un poste de travail situé sur le domaine affecté à l'établissement pénitentiaire et à ses abords immédiats, après autorisation du magistrat en charge du dossier	D. 412-73	X			
Autoriser une personne condamnée à être affectée sur un poste de travail situé sur le domaine affecté à l'établissement pénitentiaire et à ses abords immédiats, en informant le préfet de département et l'autorité judiciaire en charge de son suivi					
<i>Contrat d'implantation</i>					
Signer un contrat d'implantation avec une entreprise ou une structure chargée de l'activité en production	R. 412-78	X			
Résilier le contrat d'implantation conclu une entreprise ou une structure chargée de l'activité en production	R. 412-81 R. 412-83	X			
Mettre en demeure le cocontractant dès constatation du non-respect des obligations prévues au contrat d'implantation et, en cas d'urgence, assortir la mise en demeure d'une suspension de l'exécution du contrat d'implantation	R. 412-82	X			
<b>Administratif</b>					
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D. 214-25	X			
<b>Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles</b>					
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	L. 632-1 + D. 632-5	X			
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	L. 214-6	X			
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	L. 424-5 + D. 424-22	X			
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégataire	D. 424-24	X			
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 424-6	X	X	X	
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 214-21	X		X	
<b>Gestion des greffes</b>					
Habiliter les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIIAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée	L. 212-7 L. 512-3	X			
Habiliter spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article	L. 212-8 L. 512-4	X			

706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée

<b>Régie des comptes nominatifs</b>					
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement		R. 332-26	X		
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues		R. 332-28	X		X
<b>Ressources humaines</b>					
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents		D. 221-6	X		
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPP, après avis des médecins responsables de ces structures.		D. 115-7	X		
<b>GENESIS</b>					
Désigner individuellement et habilitier spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPJP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions		R. 240-5	X		

Fait à Basse Terre, le 25 septembre 2023

Le chef d'établissement

Olivier VICQUELIN

